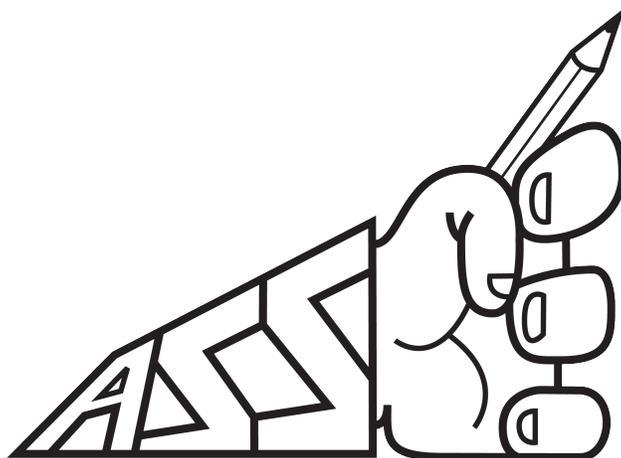


**Congrès**

**de l'Association pour une Solidarité  
Syndicale Étudiante (ASSÉ)**



**Les 14 et 15 octobre 2006  
Cégep de Drummondville**

## **Table des matières**

Ordre du jour	page 2
Procès-verbal du Congrès extraordinaire du 26 août 2006	page 3
Bilan du Conseil exécutif	page 12
Pour un cadre cohérent à la plate-forme de revendications	page 16
Élections	page 18
Démission	page 18
Candidature	page 18
États des résultats 2006-2007	page 20
Modifications aux prévisions budgétaires 2006-2007	page 26
Révision des politiques de dépenses et de subvention	page 29
Politique environnementale	page 40
Propositions	page 41
Propositions mises en dépôt	page 45
Avis de motion	page 48

# Ordre du jour

Ordre du jour proposé par le Conseil de Coordination

Samedi 14 octobre 2006 à 9h :

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
  - 1.1 Praesidium
  - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Lecture et adoption du procès-verbal
  - 1.4 Caucus procédures
- 2.0 Tour de table
- 3.0 Plate-forme de revendications
  - 3.1 Plénière
- Dîner*
  - 3.2 Femmes
  - 3.3 Délibérante
- 4.0 Plan d'action
  - 4.1 Plénière
  - 4.2 Délibérante
- Souper*
- 5.0 Élections

Dimanche le 15 octobre 2006 à 9h :

- 6.0 Finances
- 7.0 Politiques
  - 7.1 Révision des politiques de dépenses et de subvention
- Dîner*
  - 7.2 Politique environnementale
- 8.0 Avis de motion
  - 8.1 Traitement des avis de motion
  - 8.2 Dépôt des avis de motion
- 9.0 Varia
- 10.0 Levée
- Souper*

## Procès-verbal

### Congrès extraordinaire de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) Tenu le 26 août 2006 à l'Université du Québec à Montréal

Présences :

Nom	Association et Comité	Délégué-e	Observateur, observatrice
Guillaume Bouchard-Labonté	AÉHUM	√	
Médéric Lanoix	AÉCS	√	
Marianita Hamel	AÉCS	√	
Alex Boisdequin-Lefort	REECJL	√	
Marie-Ève Ruel	REECJL	√	
Alexandre Leduc	AFESH-UQÀM	√	
Geneviève Gariépy	AFESH-UQÀM	√	
Philippe Marchand	AFESH-UQÀM	√	
Christian Pépin	AFESH-UQÀM		√
Jean-Christophe Gascon	AFESH-UQÀM		√
Étienne Guérette	AFESH-UQÀM		√
Marc-André Faucher	RÉÉSUM	√	
Jérôme Aubin	AEMSP-UQÀM	√	
Carole Anne Fortin	AGES	√	
Sophie Schoen	AECSL	√	
Julie Bruneau	AECSL	√	
Élie Perontin	AGEECLG	√	
Guillaume Beaulieu	AGEECLG		√
Philippe Gauvin	Conseil de Coordination	√	
Michaël Vidal-Lessard	MASSE	√	
Van Quoc Vinh	Comité journal, SECMV	√	
Guillaume Manningham	Comité journal, AFESH-UQÀM	√	
Lizanne Guay	Comité femmes, AFESH-UQÀM	√	
Hubert Gendron-Blais	AFESPED-UQÀM	√	
Geoffroy Bruneau	AGEFLESH	√	

Nom	Association et Comité	Délégué-e	Observateur, observatrice
Servet Cizmeli	REMDUS		√
Yacoubou Salissou	REMDUS		√
Sébastien Fauteux	AGEBdeB	√	
Arnaud Theurillat-Cloutier	AGEBdeB		√
Anne-Marie Provost	AGECVM	√	
Frédéric Morin Bordeleau	AGECVM	√	
Stéphanie Thibault-B.	SoGÉÉCoM		√
Geneviève Simon	SoGÉÉCoM	√	
Jaouad Laaroussi	Conseil exécutif, AÉCS	√	
Francis Hamel	Conseil exécutif, AÉHUM	√	
Louis-David Lalancette-Renaud	Conseil exécutif, AÉHUM	√	
François Giguère	Conseil exécutif, AECSL	√	
Alex Bourdon-Charest	Conseil exécutif, AFESH-UQÀM	√	
Julie Descheneaux	Conseil exécutif, AFESH-UQÀM	√	
Alex Desrochers	Conseil exécutif, AGEFLESH	√	
Shanie Morasse	-		√
Aurélié Paquet	-		√
Valérie Soly	Secrétariat du Congrès		√
François Bélanger	Animation du Congrès		√

## 0.0 Ouverture à 10h36

Proposée par AFESH-UQÀM

Appuyée par AÉCS

Adoptée à l'unanimité

## 1.0 Procédures

### 1.1 Praesidium

#### 1.1.1 François Bélanger à l'animation et Valérie Soly au secrétariat.

Proposée par AFESH-UQÀM

Appuyée par RÉESUM

Adoptée à l'unanimité

## **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### 1.2.1 L'adoption de l'ordre du jour suivant :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

2.0 Plate-forme de revendications

3.0 Plan d'action

3.1 Plénière femmes

3.2 Plénière réinvestissement

3.3 Délibérante

4.0 Levée

Proposée par le Conseil de Coordination

Appuyée par AFESH-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

## **1.3 Lecture et adoption du procès-verbal**

### 1.3.1 L'adoption du procès-verbal du Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006.

Proposée par AÉCS

Appuyée par AGES

Adoptée à l'unanimité

## **2.0 Plate-forme de revendications**

### Proposition privilégiée : Faire un bref tour de table.

Proposée par RÉÉSUM

Appuyée par AFESH-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

### Proposition incidente : Un temps de lecture de 15 minutes.

Proposée par AFESH-UQÀM

Appuyée par AEMSP-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

### Proposition privilégiée : Une plénière de 40 minutes sur la plate-forme de revendications.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AÉCS

Adoptée à l'unanimité

### Proposition privilégiée : Prolonger la plénière de 30 minutes.

Proposée par AFESH-UQÀM

Appuyée par AEMSP-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

### Proposition privilégiée : Une pause de 45 minutes pour le dîner.

Proposée par AEMSP-UQÀM

Appuyée par AFESH-UQÀM

Adoptée à l'unanimité



2- Pour l'abolition des hausses de frais dans une perspective de gratuité scolaire.

Vote indicatif des associations membres :  
Pour : 0                      Contre : Unanimité

3- Pour l'abolition des frais champignons dans une perspective de gratuité scolaire.

Vote indicatif des associations membres :  
Pour : 6                      Contre : 2

4- Consulter les assemblées générales sur les points 1, 2 et 3.

Vote indicatif des associations membres :  
Pour : 3                      Contre : 5

Bloc B

1- Pour une réforme progressiste de l'AFÉ incluant :

- a) l'indexation de l'AFÉ au coût de la vie, réalisée en augmentant les sommes allouées en bourses.
- b) l'abolition de la prise en compte de la pension alimentaire dans le calcul du montant alloué aux chef-fe-s de familles monoparentales.

Vote indicatif des associations membres :  
Pour : 3                      Contre : 5

Bloc C

1- Pour l'amélioration des ressources et services en éducation postsecondaire dans une perspective d'éducation de qualité libre de l'intervention du privé.

Vote indicatif des associations membres :  
Pour : 6                      Contre : 2

2- Pour l'accessibilité et l'amélioration des ressources et services académiques.

Vote indicatif des associations membres :  
Pour : 2                      Contre : 6

Bloc D

1- Pour l'abolition des passerelles DEP-DEC pour sortir l'éducation de son assujettissement aux lois du marché.

Vote indicatif des associations membres :  
Pour : 3                      Contre : 5

2.1 Suivant les orientations déterminées par le Congrès annuel, que les membres de l'ASSÉ consultent leurs assemblées générales en vue d'adopter la plate-forme de revendications suivante pour la campagne "Pour un réinvestissement, pas n'importe comment" :

- Pour l'abolition des frais champignons dans une perspective de gratuité scolaire;
- Pour l'amélioration des ressources et services en éducation postsecondaire dans une perspective d'éducation de qualité libre de l'intervention du privé.

Proposée par RÉÉSUM  
Appuyée par AFESH-UQÀM

Décision présidentielle : Que l'amendement du Comité femmes soit jugé irrecevable.

Proposition spéciale : Appel de la décision présidentielle.

Proposée par le Comités femmes  
Appuyée par AFESH-UQÀM

Pour : 3                      Contre : 5  
L'appel est rejeté, la décision est maintenue

Proposition privilégiée : Une pause 15 minutes.

Proposée par RÉÉSUM  
Appuyée par AGES  
Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 16h23.

Proposition privilégiée : La réouverture à 16h50.

Proposée par RÉÉSUM  
Appuyée par AÉHUM  
Adoptée à l'unanimité

2.1.1 Ajouter à la fin "- Pour la promotion et l'accessibilité des garderies publiques et des horaires de garderie adaptés aux horaires de cours".

Proposé par le Comité femmes  
Appuyé par AFESH-UQÀM  
Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 2.1 telle qu'amendée :

Vote :

Pour : 7                      Contre : 0                      Abstention : 1

Adoptée à la majorité

2.2 En considérant les annonces concernant la non-indexation de l'Aide Financière aux Études, que l'on invite les assemblées générales à se prononcer sur des revendications en lien avec l'Aide Financière aux études, dans le cadre de la campagne "Un réinvestissement, pas n'importe comment".

Proposée par AECSL  
Appuyée par REECJL

Proposition dilatoire : Question préalable sur la proposition principale 2.2.

Proposée par AECSL  
Appuyée par RÉÉSUM  
Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition principale 2.2 :

Pour : 4                      Contre : 3                      Abstention : 1

Adoptée à la majorité

### **3.0 Plan d'action**

#### **3.1 Plénière femmes**

Proposition privilégiée : Un temps de lecture de 15 minutes.

Proposée par le Comité femmes  
Appuyée par AÉCS  
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une plénière de 15 minutes.

Proposée par AFESH-UQÀM  
Appuyée par AÉCS

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Prolonger la plénière 10 minutes.

Proposée par AFESH-UQÀM  
Appuyée par AÉCS  
Adoptée à l'unanimité

**3.2 Plénière réinvestissement**

Proposition privilégiée : Une plénière de 15 minutes.

Proposée par AFESH-UQÀM  
Appuyée par AGES  
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Prolonger la plénière de 10 minutes.

Proposée par AFESH-UQÀM  
Appuyée par REECJL  
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Prolonger la plénière de 15 minutes.

Proposée par RÉESUM  
Appuyée par AFESH-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

**3.3 Délibérante**

Proposition privilégiée : Une pause de 5 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AECSL  
Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 19h30.

Propose privilégiée : La réouverture à 19h44.

Proposée par AFESH-UQÀM  
Appuyée par AÉCS  
Adoptée à l'unanimité

3.3.1 Que l'ASSÉ collabore avec le projet de revue de la FAC, FEC-CSQ, FNEEQ-CSN.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AÉCS

3.3.1.1 Ajouter à la fin : "Que l'ASSÉ puisse se retirer du projet dans le cas où les positions exprimées iraient à l'encontre de celles de l'ASSÉ et du syndicalisme de combat."

Proposé par AECSL  
Appuyé par AGES  
Vote :

Pour : 4

Contre : 2

Abstention : 2

Adopté à la majorité

Proposition dilatoire : Question préalable sur la proposition principale 3.3.1 telle qu'amendée.

Proposée par AÉCS  
Appuyée par AECSL

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition principale 3.3.1 telle qu'amendée :

Vote :

Pour : 3

Contre : 1

Abstention : 4

Adoptée à la majorité

### 3.3.2 L'adoption du plan d'action suivant :

#### 22 juillet – 19 août

- Finalisation des préparatifs pour la rentrée (entre autres propositions de plan d'action (PA), de plate-forme (PF) et d'ultimatum (U) à soumettre aux associations locales)

#### 20 août – 15 septembre

- Plan de valorisation
- Soutien aux Conseils régionaux

#### 6 septembre - 15 octobre

- 1<sup>ère</sup> campagne d'information sur la campagne
- Consultations locales sur PA, PF et U
- Consolidation des Conseils régionaux

#### 16 octobre – 24 novembre

- Conférence de presse pour annoncer la campagne
- Campagne nationale de pétition en soutien à l'ultimatum
- Possibles formations régionales
- Mobilisation pour les manifestations régionales
- Journée nationale de manifestations régionales pour remettre pétitions au gouvernement

#### 5 janvier – 9 février

- Plan de valorisation
- Soutien régional pour associations en difficulté (qui subissent des hausses de frais par exemple)

#### 9 février – 25 février

- 2<sup>e</sup> campagne d'information
- Semaine d'actions locales (19-23 février)

#### 26 février – 23 mars

- Début de la réflexion sur le plan d'action pour l'année suivante qui s'inscrira probablement en continuité avec celui de cette année et qui visera sûrement à contrer un possible dégel
- Consultations pour manifestation nationale et journées de grève
- Mobilisation pour bed-in et manifestation nationale
- Bed-in national la veille de la manifestation
- Manifestation nationale

#### 24 mars – 29 avril

- Consultation sur plan d'action 2007-2008  
Proposée par le Conseil de Coordination  
Appuyée par AGES

3.3.2.1 Ajouter au début : "Que les associations membres consultent leurs assemblées générales sur le plan d'action suivant :"

Proposé par AÉCS  
Appuyé par REECJL  
Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 3.3.2 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité

3.3.3 Que le Congrès invite les associations étudiantes intéressées à prendre position sur la pertinence de participer aux assemblées populaires des Conseils centraux de la CSN et, le cas échéant, les assemblées de la FNEEQ-CSN.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AFESH-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

3.3.4 Que l'ASSÉ invite ses membres et les Conseils régionaux à participer au rassemblement de la Coalition-cégeps afin de faire entendre clairement ses principes de bases, l'importance de s'organiser sur des bases combatives et les revendications du mouvement étudiant progressiste.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AFESH-UQÀM

Vote :

Pour : 6

Contre : 1

Abstention : 1

Adoptée à la majorité

3.3.5 Qu'une conférence de presse soit tenue le 28 août 2006 pour présenter le projet de plate-forme de propositions à présenter aux assemblées générales.

Proposée par AFESH-UQAM  
Appuyée par RÉÉSUM

Proposition dilatoire : Question préalable sur la proposition principale 3.3.5

Proposée par AECSL  
Appuyée par AECS

Vote :

Pour : 6

Contre : 2

Adoptée à la majorité

Sur la proposition principale 3.3.5 :

Vote :

Pour : 1

Contre : 4

Abstention : 3

Rejetée à la majorité

**4.0 Levée à 21h47**

Proposée par AGES  
Appuyée par AGEELG  
Adoptée à l'unanimité

## **Bilan du Conseil exécutif**

*Par le Conseil exécutif*

Ce bilan a été séparé en cinq parties qui nous semblaient logiques : la transition, l'été, la pré-rentée, la rentrée et la permanence.

### **Transition**

Après l'élection au Congrès annuel de 2006, l'exécutif était complet. En guise de transition, il y a eu quelques rencontres avec l'ancien exécutif. De plus, des documents complets sur le fonctionnement interne de l'ASSÉ ont été produits par Valérie Soly, facilitant grandement l'adaptation des membres de l'exécutif. Deux rencontres ont servi à expliquer les documents de transition.

Suite à cela, d'autres rencontres avec l'ancien exécutif ont eu lieu, ayant comme but de familiariser les membres de l'exécutif avec la situation dans les différentes associations étudiantes à travers le Québec, les différents syndicats et les groupes œuvrant dans le milieu social.

Au niveau de l'interne, Alex D. (Secrétaire aux relations internes) connaissait déjà assez bien le rôle du Secrétaire à l'interne pour avoir beaucoup aidé l'exécutif l'année dernière. De plus, il a gardé contact avec Philippe Gauvin qui l'a aidé, entre autres, dans la préparation du plan de valorisation.

À l'externe, Francis (Secrétaire aux relations externes) connaissait déjà bien son rôle, ayant déjà exercé différentes tâches relatives à son nouveau poste l'année précédente.

Ensuite, au niveau de la pédagogie, Jaouad et Julie (respectivement Secrétaire aux affaires académiques collégiales et Secrétaire aux affaires académiques universitaires) n'ont pas eu de transition spécifique à leur poste, car depuis longtemps il n'y a pas de Secrétaires aux affaires académiques qui font réellement de la pédagogie. Il et elle se sont donc fié-e-s à leur expérience de la pédagogie au niveau local pour se préparer à leur rôle.

Jérôme Charaoui, l'ancien Secrétaire à l'information, a expliqué à Louis-David (Secrétaire à l'information) différentes choses à savoir, surtout en rapport au site Internet. Jérôme a d'ailleurs été présent pour aider à corriger différents problèmes liés à l'informatique, surtout au début du mandat du nouvel exécutif

Aux finances, François (Secrétaire aux finances) aidait déjà un peu l'exécutif. Valérie s'est occupée de lui expliquer le fonctionnement des finances à l'ASSÉ avant son entrée en fonction.

Enfin, au niveau de la coordination, tout comme à la pédagogie, il n'y a pas eu de transition spécifique. Ce qui s'est fait sentir à certains moments depuis le début du mandat du présent exécutif

### Suggestions pour les années à venir

- Continuer d'utiliser les documents de transition préparés par Valérie, car ces documents sont complets et permettent de bien se préparer à la « routine » au sein de l'ASSÉ et au bureau.
- S'assurer d'une formation et de transitions particulières pour tous les postes de l'exécutif pour permettre aux futurs exécutants et futures exécutantes d'être le mieux préparé-e-s aux tâches et aux défis qu'ils et elles devront relever.

## Été

La première chose à dire sur l'été est qu'il a été difficile pour l'exécutif de se réunir très régulièrement. En effet, presque tous les exécutants et l'exécutante travaillaient à temps plein et avaient des horaires différents. De plus, le nombre de gens et l'éloignement géographique (Sherbrooke, Montréal, St-André d'Argenteuil) n'ont pas aidé à permettre de tenir beaucoup de réunions.

Un autre problème pendant l'été a été la disponibilité des gens. À cause de leur travail, certaines personnes n'ont pas pu en faire autant que les autres, rendant la tâche plus lourde aux autres membres du Conseil exécutif.

Même si les premières semaines ont été des semaines d'adaptation et malgré les contraintes mentionnées précédemment, l'exécutif a été plutôt actif au courant de l'été.

Premièrement, en début d'été l'exécutif a assuré un suivi avec la Coalition-cégeps, une coalition regroupant les différents acteurs et actrices du milieu collégial (syndicats enseignants, syndicats d'employés de soutien, syndicats de professionnels, ...). Suite à un communiqué de presse de la Coalition que l'exécutif a jugé trop éloigné des principes de l'ASSÉ, l'exécutif a envoyé un message aux membres de la Coalition-cégeps expliquant nos divergences d'opinions avec le communiqué de presse.

En milieu juin, il y a eu l'organisation d'un Conseil de Coordination.

Toujours en juin, l'exécutif a donné un coup de main logistique au Conseil Étudiant de l'École des Métiers de la Construction qui organisait une manifestation contre une réforme qui nuisait à l'apprentissage des étudiants et étudiantes.

Le mois de juillet a été plutôt calme, mais la démission de François Bélanger, du poste de Secrétaire général du Conseil de Coordination, a pris l'exécutif par surprise. D'ailleurs, un des Conseils de Coordination (CoCo) de l'été n'a pas eu quorum.

Cet échec au niveau de la participation a amené l'exécutif à mandater chaque exécutant et exécutante de faire un suivi rapproché des Comités et Conseils Régionaux afin, entre autres, de s'assurer de leurs présences aux différentes instances.

L'organisation du Congrès extraordinaire du 26 août 2006 a également pris beaucoup de temps au mois de juin à l'exécutif. Néanmoins, cette organisation aurait pu en prendre plus, mais l'AFESH-UQÀM en a fait une grande partie.

De plus l'exécutif, de concert avec le Comité plate-forme de revendications et plan d'action, s'est beaucoup penché sur la plate-forme de revendications de l'ASSÉ tout au long de l'été.

### Suggestions pour les années à venir

- Il est très important de bien connaître l'horaire de chaque exécutant ou exécutante.
- Il peut s'avérer utile de s'arranger pour avoir des moments communs prédéterminés pour pouvoir tenir des réunions aussi souvent que nécessaire.
- En ce qui a trait aux différentes instances, on doit toujours s'y prendre avec le plus d'avance possible.

- Bien qu'imparfaite, l'idée de déléguer à différents exécutants et différentes exécutantes le suivi des Comités et Conseil Régionaux s'est avérée plutôt positive, donc elle pourrait être réutilisée.

### **Pré-rentrée**

Avant la rentrée, l'exécutif s'est penché sur les semaines de valorisation dans les différentes associations membres de l'ASSÉ. L'exécutif a eu à contacter des gens des différentes associations locales pour voir la nécessité. Il a aussi été nécessaire de préparer des équipes de mobilisation pour participer aux tournées effectuées dans le cadre du plan de valorisation. Les priorités du plan de valorisation ont été les suivantes : Matane, Lionel-Groulx, St-Jérôme et Joliette au niveau collégial.

Au niveau universitaire, le Regroupement des étudiants et étudiantes de sociologie de l'Université de Montréal et l'Association étudiante d'histoire de l'Université de Montréal étaient les associations ciblées.

Ensuite, le Congrès extraordinaire a puisé beaucoup de notre temps. L'organisation, la bouffe, les appels, en d'autres mots la logistique.

Les rencontres avec la Coalition-cégeps ont également repris peu avant la rentrée, car les représentants et les représentantes des différents groupes syndicaux étaient en vacances avant cela. Ces rencontres ont beaucoup traité de la participation à un projet de revues sur le néolibéralisme principalement organisé par la FAC, la FEC-CSQ et la FNEEQ-CSN. Il a aussi été question que l'ASSÉ participe à un rassemblement qui aura lieu ultérieurement.

### **Rentrée**

La rentrée a été la période la plus difficile depuis l'élection du présent exécutif. Pendant la semaine du 21 août, il y a eu des tournées internes dans le cadre du plan de valorisation chaque jour. Ces tournées se sont faites à Matane, à Joliette et à St-Jérôme.

Puis, le 26 août, le Congrès extraordinaire s'est tenu. Le Congrès a atteint quorum, mais de façon très juste. Suite à ce Congrès, François Giguère a démissionné. Cette démission fut assez inattendue. Suite à cela, Valérie s'est retrouvée à faire les finances seule.

Le plan de valorisation a continué la semaine du 28 août et des tournées ont eu lieu surtout à Lionel-Groulx, mais également à Joliette. Le plan de valorisation semble avoir assez bien fonctionné dans la majorité des associations étudiantes. Cependant, il semble avoir été moins fructueux à St-Jérôme.

La semaine suivante les assemblées générales ont commencé. Des tournées internes et externes à Québec et à Trois-Rivières étaient également prévues, mais suite à des délais dans la parution de la *Revue Ultimatum*, elles ont été remises.

Puis, le vendredi 8 septembre, un malheureux événement s'est produit. En effet, l'ASSÉ s'est fait voler 14 000 *Revue Ultimatum* qui étaient arrivées la veille. Les faits ont été confirmés le 10 septembre, bien qu'un message de revendication du vol ait été envoyé sur le forum Internet de l'ASSÉ la veille. Ce vol a énormément ralenti l'exécutif à différents niveaux. La journée du 11 septembre a été utilisée pour entreprendre les démarches juridiques et avec les assurances. L'exécutif tient d'ailleurs à rappeler qu'il est dégoûté par cet acte ayant pour seuls buts de ralentir l'ASSÉ, de la diviser et de la faire taire. En ce sens, les procédures pour retrouver les responsables continueront.

À partir de cela, les journées ont été très remplies. Il y a eu beaucoup d'assemblées générales, de réunions avec différents groupes syndicaux et communautaires. Des tournées internes sont faites presque quotidiennement pour aider les associations membres pour la mobilisation et pour présenter l'ASSÉ dans les assemblées générales.

Ensuite, il y a eu la préparation du Camp de formation à Sherbrooke les 22, 23 et 24 septembre. Il y a eu une grande participation, soit 84 personnes qui ont assisté au camp. Celui-ci s'est très bien déroulé et les commentaires sur le déroulement ont été positifs. Cependant, il est à noter que des délégué-e-s de seulement 8 des 14 associations étudiantes membres de l'ASSÉ étaient présents et présentes.

La semaine suivante, il y a eu des tournées internes. Il y a aussi eu la distribution, à Montréal, des *Revue Ultimatum* dans les associations membres de l'ASSÉ. De plus, l'organisation du présent Congrès demande pas mal de temps à l'exécutif. En plus de la préparation du cahier et des autres besoins logistiques, il y a eu des problèmes pour tenir le Congrès à Joliette, c'est pourquoi il se tient à Drummondville.

### Choses à améliorer

- Le premier point à améliorer pour le restant de l'année est la participation aux différentes instances. Pour rester près des associations locales, il est primordial d'améliorer le taux de participation des futurs Congrès, des futurs Camps de formation et des futurs Conseils de Coordination.
- Il sera important de prioriser les différentes rencontres externes avec différents organismes, car la participation à toutes les coalitions et rencontres communautaires gruge beaucoup d'efforts pour souvent peu de résultats. Donc, il faudra sûrement prioriser certains groupes et diminuer notre implication dans d'autres, sans pour autant négliger l'importance des rapports intersyndicaux et intercommunautaires.
- Il est certain que la dynamique de travail de l'exécutif doit continuer à s'améliorer. Il y a eu quelques problèmes face à la dynamique, mais les choses s'améliorent et doivent continuer ainsi.

### **Permanence**

Les relations avec Valérie Soly (permanente) ont été très bénéfiques. Son expérience au sein de l'ASSÉ a permis à l'exécutif de se familiariser plus rapidement à l'environnement et les outils de travail de l'ASSÉ. De plus, sa présence réduit énormément les tâches (entre autres administratives) quotidiennes de l'exécutif. Son expérience dans le milieu étudiant fait également d'elle une conseillère très utile aux membres du Conseil exécutif.

Cependant, au courant de l'été comme il était très difficile pour l'exécutif de se rejoindre à cause des horaires de chacun et chacune, les réunions se sont souvent déroulées à des moments (ex : dimanche soir...) où Valérie ne travaillait pas.

### Suggestion pour les années à venir

- Il peut s'avérer très important de favoriser la participation de la permanence aux réunions d'exécutif, même dans la période estivale.

## **Pour un cadre cohérent à la plate-forme de revendications**

*Par le Conseil exécutif*

Le Conseil exécutif n'entend pas se mêler des débats sur telle ou telle revendication de la plate-forme, mais souhaiterait initier une réflexion sur la pertinence d'un plan d'action cohérent et mobilisateur. Voici, selon nous, sept critères à tenir en compte pour qu'une campagne lève.

Le plan d'action doit :

- 1- Être cohérent en lui-même et synthétiser facilement les facettes que l'on veut aborder.
- 2- S'assurer que la base militante s'y retrouve et se sent interpellée.
- 3- Que la population étudiante puisse s'identifier aux enjeux soulevés, se sentir interpellée par le plan d'action et pouvoir le relier avec ce qu'ils ou elles vivent au jour le jour. Bref, que ce soit un enjeu important pour les étudiants et étudiantes.
- 4- S'inscrire dans le contexte politique actuel.
- 5- Comprendre et prendre en compte les disparités régionales, s'assurer que le plan d'action national s'adapte à toutes les réalités locales (incluant les futures associations membres).
- 6- Tenir en compte nos forces et nos faiblesses.
- 7- Gagner.

Prendre à droite et à gauche des revendications et les mettre dans un libellé ne constitue pas une réflexion visant à produire une campagne pour l'ASSÉ. Depuis deux Congrès et deux *rounds* de consultations en assemblée générale, le débat porte sur la pertinence de telle ou telle revendication plutôt que sur une vue d'ensemble de ce que l'ASSÉ pourrait mettre de l'avant cette année. Les revendications particulières doivent s'articuler facilement une par rapport à l'autre.

À quoi bon de mettre de l'avant le plus intelligent des plans d'action si la base militante ou la population étudiante ne se sent pas interpellée. C'est à travers la mobilisation que nous gagnerons.

L'ASSÉ n'agit pas en dehors de tout contexte politique, une compréhension de ce qui se passe aujourd'hui en éducation au Québec est primordiale.

Il est hors de question que le plan d'action exclut des associations membres qui ne vivraient pas localement les conséquences de ce que l'on dénonce. Exclure une association membre du plan d'action revient à lui dire que son *membership* est inutile.

Nous aimerions insister particulièrement sur le point six. Non pas qu'il est plus important que les autres, mais simplement parce qu'il semble être le plus oublié. Quelle est donc la principale force de l'ASSÉ? C'est son discours global et sa capacité de susciter une réflexion sur l'éducation et la société qui dépasse le cadre de quelques revendications circonscrites (que ce soit la gratuité scolaire ou non).

Finalement, pour ce qui est de gagner encore faut-il s'entendre sur qu'est-ce que gagner exactement? Parle-t-on de pouvoir s'asseoir avec M. Fournier, de positionner un enjeu dans la sphère publique, de conscientiser les étudiants et étudiantes en vue d'un éventuel dégel? Bref, quels sont les objectifs recherchés, mis à part d'adopter un plan d'action parce qu'il en faut bien un.

Quelle est donc cette vue d'ensemble qui pourrait satisfaire toutes ces exigences et qui devra de surcroît satisfaire aussi aux mandats déjà adoptés au Congrès annuel et dans les assemblées générales des membres? Comment peut-on faire fonctionner ensemble toutes ces pièces du puzzle et en venir à un terrain d'entente où toutes les associations membres s'y retrouvent et qui permettra de mener des actions significatives? Le défi est certes de taille, et il n'est pas indépendant au fait que peu d'associations étudiantes membres aient tenté de le relever. Voici, ce qui est ressorti de l'exécutif lorsque nous avons tenté l'exercice.

### Proposition

- Que la campagne « Un réinvestissement, pas n'importe comment! » serve de levier pour mettre de l'avant que le sous financement a créé les brèches par lesquelles la logique privée s'est insérée dans le système d'éducation tant au niveau de l'ingérence des entreprises privées, du modèle de gestion des institutions post-secondaires de plus en plus copié sur les entreprises privées que de la logique utilisateur-payeur / utilisatrice-payeuse.

- Que le contexte de réinvestissement serve à dire haut et fort « Non à la logique privée en éducation ».

- Que par la suite on mette l'accent sur les revendications suivantes :

1 « Dehors le privé! »

1.1 [mettre ici la revendication portant sur la trop grande présence des entreprises]

1.2 [en mettre une autre s'il le faut]

2 « Notre école c'est pas une shop! »

2.1 [mettre ici la revendication portant sur la manière entrepreneuriale de gérer les établissements post-secondaires]

2.2 [en mettre une autre s'il le faut]

3 « Pis nous, on n'est pas une clientèle! »

3.1 [mettre la revendication touchant la logique utilisateur-payeur / utilisatrice payeuse]

3.2 [en mettre une autre s'il le faut]

# Élections

## Démission

Salutations à toutes et à tous,

L'objet de la présente lettre est l'annonce de la démission du poste que j'occupe actuellement à l'intérieur du Comité recherche et réflexion de l'ASSÉ. Plusieurs motifs justifient cette démission. Certains, personnels, qui m'empêchent de continuer par manque de temps, mais aussi question de santé dans le sens large du terme.

D'autres motifs sont d'ordre un peu plus idéologique. Je ne voudrais pas ici qu'on me méprenne en disant que je sois contre l'ASSÉ et ses revendications, loin de là. Si tel était le cas je ne serais pas revenu dans ses rangs. Je crois toujours que les luttes étudiantes sont importantes et nécessaires. Je préfère, cependant, pour l'instant agir dans des circonstances plus globales, sans renier la possibilité de participer de façon événementielle à des activités du mouvement étudiant. Les voies que je désire explorer en ce moment ne sont pas antinomiques au dit mouvement étudiant, mais j'ai l'impression qu'elles y trouveraient difficilement leur compte et leur appui.

L'optimiste en moi vous souhaite bonne chance,

Le pessimiste en moi vous souhaite bonne chance.

Je tiens à souligner que je ne suis ni anthropophage, ni altermondialiste... ce qui aujourd'hui revient au même.

William Ross

## Candidature

Bonjour membres de l'ASSÉ,

Par la présente lettre, je désire poser ma candidature sur le Comité information de l'ASSÉ. Depuis quelques mois, je m'implique activement au sein de l'ASSÉ particulièrement par de la mobilisation de terrain dans les diverses associations locales sans avoir de poste officiel au sein des instances formelles de l'ASSÉ. Voyant que le Comité d'information est présentement en manque d'effectifs et considérant que j'ai acquis au cours de mon militantisme une certaine expertise pour produire du matériel d'information, j'ai cru pertinent de poser ma candidature pour le Comité information afin de ne pas laisser notre Secrétaire à l'information seul devant la tâche colossale de produire notre matériel d'information.

Pour un syndicat se réclamant du syndicalisme de combat, la production de matériel d'information est plus qu'essentielle afin d'établir le rapport de force nécessaire face à l'état et au patronat. Théoriquement, nous devrions sortir du présent Congrès avec une plate-forme de revendications claire en vue de notre campagne. Il faudra donc rapidement produire du matériel d'information sur cette campagne afin de démarrer au plus vite la mobilisation. Il y a également l'étude sur la gratuité scolaire qui doit être complétée pour ce Congrès. L'analyse qui y sera présentée permettra sûrement d'améliorer notre matériel d'information sur notre revendication

centrale. Pour le début de mon mandat, je compte travailler prioritairement sur ces aspects. Sinon, je compte entretenir des liens étroits avec les autres Comités, les Conseils Régionaux et le Conseil exécutif afin de les aider dans leur tâche d'information lorsque cela s'avère nécessaire.

Au sujet de mes compétences quant à la production de matériel d'information, au fil de mon militantisme, j'ai pu me familiariser avec les bases de l'information dans le mouvement étudiant. Je maîtrise assez bien le logiciel Photoshop et j'ai une certaine expérience dans la production de tracts et d'affiches. Je maîtrise un peu moins bien les logiciels de mise en page comme QuarkXpress mais je suis disposé à en apprendre davantage.

En espérant travailler avec vous cette année...

Longue vie à l'ASSÉ et au syndicalisme de combat

Jean-Christophe Gascon  
Membre de l'AFESH-UQAM

# État des résultats 2006-2007

Par le Conseil exécutif et la permanente, Valérie Soly

## Introduction

Nous vous présentons ici l'état des résultats 2006-2007, pour la période comprise en le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2006, qui comprend les totaux des revenus reçus et des dépenses effectuées par poste budgétaire. Étant donné que la période présentée est relativement courte, vous constaterez que plusieurs postes budgétaires ont un faible cumulatif, voire aucun, sauf exceptions.

Nous tenons à préciser que les résultats de l'année financière 2005-2006 ne vous seront pas présentés lors de ce Congrès. Étant donné qu'une partie du travail comptable est toujours en cours, nous avons préféré vous présenter les résultats finals lors du Congrès d'hiver 2007. Puisque ce travail sera achevé durant la présente session d'automne, vous pourrez alors consulter les documents. Nous vous rappelons qu'en tout temps il vous est possible de consulter les résultats des finances de l'ASSÉ.

## Revenus

Les revenus de l'ASSÉ sont actuellement divisés en trois catégories : les *Cotisations* (1,50 \$ par membre par session), les *Instances* (Congrès et camps de formation) et les *Dons*.

Le poste budgétaire *Cotisations* cumule 9 905,00 \$, soit 9 % des prévisions budgétaires. Ce montant comprend le versement de deux associations pour l'automne 2006, dont l'un est un versement à être complété. Puisque le versement des cotisations est dû le 1<sup>er</sup> octobre pour l'automne 2006, il est tout à fait normal que le cumul de ce poste ne soit pas plus important.

Le poste budgétaire *Instances* est divisé en deux sous-catégories, à savoir *Congrès* et *Camps de formation*. Ce poste cumule 525,00 \$ réparti comme suit : 160,00 \$ pour le Congrès extraordinaire du 26 août 2006 et 365,00 \$ pour le camp de formation des 23 et 24 septembre 2006. Le cumulatif de ce poste représente 9 % des prévisions budgétaires.

À titre d'information, les factures émises qui n'ont pas encore été payées pour ces instances (les comptes à recevoir) cumulent 1 295,00 \$ réparti comme suit : 240,00 \$ pour le Congrès extraordinaire du 26 août 2006 et 1 055,00 \$ pour le camp de formation des 23 et 24 septembre 2006.

Nous vous rappelons que les revenus des *Instances* ont pour objectif d'auto financé en partie les dépenses engendrées pour la tenue des instances. Aucune instance n'est financée à 100 % et donc aucune instance ne peut cumuler de profits. Cet autofinancement nous permet simplement de réduire l'importance financière que prennent les instances de l'ASSÉ tout en assurant leur accessibilité.

Le poste budgétaire *Dons* quant à lui ne cumule aucune dépense. Rappelons que le poste *Dons* a été créé dans l'objectif de poursuivre nos efforts en autofinancement. Les dons peuvent être des contributions pour du matériel d'information (*Ultimatum*, *Revue Ultimatum*, brochures, etc.) ou tout simplement des contributions pour l'ASSÉ. Généralement, les dons proviennent de l'externe, bien que des associations membres aient déjà fait tels dons (lors de la grève générale illimitée de l'hiver 2005 par exemple).

## **Dépenses**

Les dépenses de l'ASSÉ sont actuellement divisées en plusieurs catégories de postes budgétaires, lesquels comprennent plusieurs sous-catégories. Ces multiples divisions des postes budgétaires ont pour objectif d'assurer la clarté de la nature des dépenses de l'ASSÉ, dépenses qui sont d'ailleurs encadrées par la Politique de dépenses.

### Fonds d'entraide

Le poste budgétaire *Fonds d'entraide* a été créé lors de la modification, aux Statuts et règlements, des cotisations. Rappelons que 5 % des cotisations annuelles à l'ASSÉ vont directement au fonds d'entraide et que ce fonds a pour objectif d'aider les associations membres ayant peu de moyens financiers. Puisque c'est le Congrès qui répond aux demandes de soutien financier du fonds d'entraide, ce poste budgétaire ne cumule aucune dépense.

### Information

La première sous-catégorie de ce poste est *Ultimatum et express*. Ce poste ne cumule actuellement aucune dépense. La raison est qu'aucune parution de ces publications n'a été produite jusqu'à présent.

La deuxième sous-catégorie de ce poste est *Revue Ultimatum*. Ce poste cumule des dépenses de 10 873,42 \$, alors que les prévisions budgétaires avaient prévu 6 000,00 \$, ce qui représente 181 % des prévisions budgétaires. Cet important dépassement budgétaire a été causé par le vol des 14 000 exemplaires *Revue Ultimatum* et de la réimpression de ladite *Revue* à 15 000 exemplaires.

La production de la *Revue Ultimatum* a pourtant parfaitement respecté les prévisions budgétaires. Des 6 000,00 \$ qui avaient été prévus pour sa réalisation, nous avons dépensé 5 722,88 \$ pour 15 000 exemplaires. La réimpression des 15 000 exemplaires de la *Revue Ultimatum* quant à elle, nous a coûté 5 150,54 \$. Notons que la valeur du vol en cotisations par étudiant et étudiante par année équivaut à 1 900 membres de l'ASSÉ, ce qui porte les dépenses de la *Revue Ultimatum*, édition 2006-2007 à l'équivalent des cotisations annuelles de plus de 3 600 membres.

La troisième sous-catégorie de ce poste est *Matériel d'information*. Ce poste cumule des dépenses de 9,57 \$. Puisque le total des dépenses de ce poste n'est pas significatif, l'on peut considérer qu'il représente entre 0 et 1 % des prévisions budgétaires.

La quatrième sous-catégorie de ce poste est *Traduction*. Ce poste ne cumule aucune dépense jusqu'à présent, puisqu'aucun travail de traduction n'a été effectué.

La cinquième sous-catégorie de ce poste est *Documentations et recherches*. Ce poste cumule des dépenses de 80,20 \$, soit 11 % des prévisions budgétaires. La nature de ces dépenses est les coûts mensuels des abonnements aux quotidiens *La Presse* et *Le Devoir* que nous utilisons pour faire la revue de presse.

### Instances

La première sous-catégorie de ce poste est *Congrès*. Ce poste cumule des dépenses 636,87 \$, soit 8 % des prévisions budgétaires. Ces dépenses représentent la totalité des coûts payés pour le Congrès extraordinaire du 26 août 2006. L'autofinancement total pour cette instance (autrement dit le montant des factures émises) est de 400,00 \$. Cette instance aura donc bénéficié d'un autofinancement de plus de 50 %.

La deuxième sous-catégorie de ce poste est *Camps de formation*. Ce poste cumule des dépenses de 792,38 \$, soit 16 % des prévisions budgétaires. Ces dépenses ne représentent pas la totalité des coûts payés pour le Camp de formation des 23 et 24 septembre 2006 puisque nous n'avons pas encore reçu toutes les factures. L'autofinancement total pour cette instance est de 1 420,00 \$, mais puisque nous ne connaissons pas les résultats finals des dépenses pour cette instance, nous ne pouvons pas vous communiquer le pourcentage que représente l'autofinancement réalisé.

La troisième sous-catégorie de ce poste est *Comités et Conseil de Coordination*. Ce poste cumule des dépenses de 929,52 \$, ce qui représente 19 % des prévisions budgétaires. La nature des dépenses de ce poste comprend principalement les coûts de transport pour les deux réunions du Conseil de Coordination (9 août au Collège de Sherbrooke et 13 septembre au Cégep Saint-Laurent), des réunions des Comités et du Conseil exécutif. Il est à noter que le cumulatif des dépenses de ce poste concerne plus particulièrement les dépenses du Conseil exécutif. En effet, 2 membres du Conseil exécutif proviennent de Sherbrooke et, puisque le Conseil se réunit chaque semaine, des dépenses de transport sont effectuées chaque semaine, soit pour les 2 membres parce que la réunion a lieu à Montréal, soit pour les membres du Conseil qui proviennent de Montréal parce que la réunion a lieu à Sherbrooke.

#### Mobilisation

La première sous-catégorie de ce poste est *Tournées et représentation*. Ce poste cumule des dépenses de 1 592,08 \$, ce qui représente 20 % des prévisions budgétaires. La nature des dépenses de ce poste comprend principalement les coûts de transport et de repas des personnes mandatées à représenter l'ASSÉ, dans les associations membres, les associations non-membres, les syndicats et groupes communautaires.

La deuxième sous-catégorie de ce poste est *Matériel pour les actions*. Évidemment, ce poste ne cumule aucune dépense puisqu'aucune action n'a encore eu lieu.

#### Bureau

La première sous-catégorie de ce poste est *Loyer*. Ce poste cumule des dépenses de 900,00 \$, soit 25 % des prévisions budgétaires. Ce résultat est tout à fait normal puisque notre loyer mensuel s'élève à 300,00 \$ par mois.

La deuxième sous-catégorie de ce poste est *Taxes municipales*. Ce poste ne cumule aucune dépense puisque nous payons généralement les taxes au mois de février.

La troisième sous-catégorie de ce poste est *Assurances*. Là encore, ce poste ne cumule aucune dépense puisque nous payons les assurances au mois de janvier.

La quatrième sous-catégorie de ce poste est *Fournitures*. Ce poste cumule des dépenses de 601,60 \$, ce qui représente 80 % des prévisions budgétaires. Une importante partie des dépenses de ce poste a été consacrée à l'achat de fournitures pour les archives. En effet, il y a eu un important travail d'archivage qui a été effectué cet été. Notons également l'acquisition d'appareils téléphoniques sans fil pouvant accéder à 2 lignes téléphoniques différentes. Cette acquisition nous permet notamment de nous servir de la ligne du télécopieur comme ligne téléphonique, sans augmenter nos dépenses en télécommunications. Finalement, une portion de ces dépenses a été consacrée aux fournitures régulières pour le bureau de l'ASSÉ : papier, crayons et cartouche d'encre pour l'une de nos 2 imprimantes.

La cinquième sous-catégorie de ce poste est *Informatique*. Ce poste cumule des dépenses de 1 362,80 \$, soit 136 % des prévisions budgétaires (nous avons prévu 1 000,00 \$). Notons d'abord l'achat d'un nouvel ordinateur. Cette acquisition avait été prévue aux prévisions budgétaires et nous a coûté 850,02 \$.

La deuxième dépense concerne les frais de réparation d'un photocopieur qui nous a été donné par d'un organisme ayant quitté le Centre N.D.A (où loge le bureau de l'ASSÉ). Le photocopieur n'était pas en parfait état, ce qui a engendré plusieurs actions de notre part. La première fut d'évaluer l'utilisation que l'ASSÉ pourrait faire d'un photocopieur. Nous avons évalué que nous pourrions l'utiliser pour les *Ultimatum express*, le matériel d'information (tract, affiche, brochure, etc.) et les documents des instances. Par la suite, nous avons convenu d'évaluer les coûts de réparation et les coûts de nos besoins en papier. Les informations obtenues sur les coûts d'utilisation et les capacités de production du photocopieur, nous avons décidé de faire faire les réparations. La réparation du photocopieur nous a coûté 512,78 \$. C'est donc cette dépense qui cause le dépassement des prévisions budgétaires.

Présentement, nous possédons donc un photocopieur qui nous permettra de produire de façon autonome les documents ci-haut mentionnés, sauf les cahiers des Congrès et des camps de formation qui nécessitent des capacités plus importantes et qui demeurent moins coûteux à produire avec notre fournisseur. Finalement, nous avons aussi reçu le don de plusieurs ordinateurs que nous sommes en train de "remonter". Ces dons nous permettront d'utiliser prochainement 2 ordinateurs de bons états. L'ASSÉ possède donc 5 ordinateurs (dont 2 qui nous ont été donnés), 2 imprimantes (dont une qui nous a été donnée) et un photocopieur (qui nous a également été donné). Les dons que nous avons reçus sont considérables. L'ASSÉ n'aurait pas eu les moyens financiers de faire de telles acquisitions. Mais plus encore, ces outils de travail peuvent maintenant bénéficier plus adéquatement aux membres du Conseil exécutif et des Comités.

### Administration

La première sous-catégorie de ce poste est *Honoraire professionnel* (autre fois *Vérifications comptables*). Ce poste ne cumule aucune dépense, puisque les experts comptables travaillent actuellement sur les résultats de l'année financière 2005-2006. La dépense sera normalement effectuée au cours de la session d'automne.

La deuxième sous-catégorie de ce poste est *Frais de caisse*. Ce poste cumule des dépenses de 179,15 \$, soit 26 % des prévisions budgétaires. Si ce cumulatif paraît élevé, c'est qu'il comprend le paiement des frais annuels pour les cartes de crédit, cartes possédées par l'ASSÉ pour 2 membres du Conseil exécutif.

### Communications

La première sous-catégorie de ce poste est *Télécommunications* (autrefois *Bell et Bell Mobilité*). Ce poste cumule des dépenses de 809,13 \$, soit 20 % des prévisions budgétaires. La nature des dépenses de ce poste comprend les lignes téléphoniques, les téléavertisseurs, cellulaires et les frais relatifs (interurbains, boîtes vocales, etc.). Durant l'été, un travail de révision de nos fournisseurs a été effectué dans l'objectif de faire des changements qui permettraient de faire des économies. Même s'il est trop tôt pour évaluer les économies réalisées par rapport aux années précédentes, nous prévoyons que nos dépenses à ce poste budgétaire seront diminuées. Finalement, si le cumulatif de ce poste budgétaire peut paraître relativement élevé pour cette période de l'année,

c'est que les dépenses pour les téléavertisseurs des membres du Conseil exécutif sont déjà toutes payées.

La deuxième sous-catégorie de ce poste est *CNW Telbec*. Rappelons que les dépenses de ce poste sont d'une seule nature, à savoir l'utilisation du service de CNW Telbec pour la diffusion de communiqués de presse. Ce poste ne cumule aucune dépense puisque ce service n'a pas été utilisé jusqu'à présent.

La troisième sous-catégorie de ce poste est *Poste*. Ce poste cumule des dépenses de 58,11 \$, soit 29 % des prévisions budgétaires. Le total de ce poste représente une seule dépense, à savoir l'achat de timbres.

La quatrième sous-catégorie de ce poste est *Internet et site*. Comme son nom l'indique, les dépenses de ce poste concernent les coûts du service Internet ainsi que ceux pour l'hébergement du site Internet, cette dernière dépense est d'ailleurs entièrement payée pour l'année en cours. Ce poste cumule des dépenses de 346,89 \$, ce qui représente 35 % des prévisions budgétaires.

La cinquième sous-catégorie de ce poste est *Communication Pan-ASSÉ*. Ce poste est nouveau à l'ASSÉ. Il a été créé des suites du Congrès d'orientation (tenu du 25 au 28 novembre 2005) avec pour objectif principal de favoriser la participation des membres des régions aux instances via un système de conférence téléphonique. Nous avons donc acquis cet été un appareil de conférence téléphonique qui permet d'assurer cet objectif. Les prévisions budgétaires avaient prévu 1 000,00 \$ alors que nous avons dépensé que 85,44 \$, soit 9 % des prévisions budgétaires. Aucune autre dépense n'est prévue à ce poste.

#### Employée

Le poste budgétaire *Employée* comprend les dépenses suivantes : le salaire (à raison de 15,50 \$ / heure pour le contrat 2006-2007), les déductions à la source de l'employeur aux niveaux provincial et fédéral et les cotisations à la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST). Le cumulatif de ce poste est de 5 653,24 \$, soit 21 % des prévisions budgétaires. Les résultats de ce poste représentent fidèlement la réalité à savoir l'ensemble des charges salariales pour 30 heures par semaine, au salaire ci-haut mentionné. Aucune heure supplémentaire n'a été payée.

#### Conseils Régionaux

Le poste budgétaire *Conseils Régionaux* comprend 4 sous-catégories : *CRAM*<sup>1</sup>, *MASSE*<sup>2</sup>, *CRAAL*<sup>3</sup> et *Nouveau CR*. Aucune dépense n'a été effectuée à ce poste, puisqu'aucun Conseil Régional n'a présenté de budget jusqu'à présent.

#### Divers

Le poste budgétaire *Divers* prévoit actuellement une seule sous-catégorie, à savoir *Subventions*. Aucune subvention n'a été accordée, de même aucune subvention n'a été demandée conformément à la Politique de subvention.

<sup>1</sup> Conseil Régional de l'ASSÉ à Montréal.

<sup>2</sup> Mobilisation des Associations Solidaires du Sud-Est (ancien Conseil d'Action Solidaire du Sud-Est Étudiant).

<sup>3</sup> Conseil Régional Avant-gardiste de l'ASSÉ des Laurentides .

## Association pour un Solidarité Syndicale Étudiante

### État des résultats

du 1er juillet 2006  
Au 30 septembre 2006

#### REVENUS

Cotisations	9 905,00 \$	
Instances : Congrès	160,00 \$	
Instances : Camps de formation	365,00 \$	
Instances : Spéciales	-	
Dons	-	
Activités de financement	-	
E	-	
F	-	
Autres	-	
		10 430,00 \$

#### DÉPENSES

Fonds d'entraide	-	
Fourniture de bureau	601,60 \$	
Loyer	900,00 \$	
Taxes municipales	-	
Assurances	-	
Informatique	1 362,80 \$	
Ultimatum et express	-	
Revue Ultimatum	10 873,42 \$	
Matériel d'information	9,57 \$	
Traduction	-	
Doc et références	80,20 \$	
Congrès	636,87 \$	
Camps de formation	792,38 \$	
Comités et CoCo	929,52 \$	
Tournées et représentations	1 592,08 \$	
Matériel pour les actions	-	
Honoraire professionnel	-	
Frais de caisse	179,15 \$	
Frais d'intérêt	-	
Télécommunications	809,13 \$	
CNW Telbec	-	
Courrier	58,11 \$	
Internet et site	346,89 \$	
Comm. Pan-ASSÉ	85,44 \$	
Salaire	4 368,96 \$	
DAS - QC	725,96 \$	
DAS - CA	425,20 \$	
CSST	133,12 \$	
CRAM	-	
MASSE	-	
Grand-CRAAL	-	
Nouveau CR	-	
Subventions	-	
Projets spéciaux	-	
G	-	
H	-	
I	-	
Autres	-	
		24 910,40 \$

**Excédent des produits sur les charges**

(14 480,40) \$

*(déficit)*

## **Modifications aux prévisions budgétaires 2006-2007**

*Par le Conseil exécutif et la permanente, Valérie Soly*

### **Contexte**

Lors de ce Congrès, vous êtes invité-e-s à vous pencher sur des modifications aux prévisions budgétaires 2006-2007. La principale raison de ces modifications est la conséquence financière importante engendrée par le vol<sup>1</sup> des *Revue Ultimatum* et la réimpression de ces dernières<sup>2</sup>.

Cette importante conséquence financière pour l'ASSÉ doit être corrigée dès maintenant, et ce, même si nous n'avons pas de confirmation de la part de notre compagnie d'assurances quant au remboursement de la valeur des *Revue*.

### **Propositions de modifications**

Le travail que nous avons effectué pour en arriver aux modifications que nous vous proposons n'a pas été facile. Ce travail a été fait à partir des prévisions que vous avez adoptées au Congrès annuel d'avril 2006. Il a aussi pris en considération les résultats des dépenses des postes (au 30 septembre 2006) et prit en considération les dépenses estimées à venir. Ceci fait, nous avons convenu qu'il était important de diminuer au maximum toute réduction du surplus prévu pour l'année 2006-2007. Rappelons que ce surplus constitue un fonds de roulement pour l'été (dans ce cas, l'été 2007).

La première, et la plus importante, modification proposée concerne le poste budgétaire *Revue Ultimatum*. Afin de refléter la réalité de nos dépenses à ce poste, nous proposons d'y ajouter 4 900,00 \$ aux 6 000,00 \$ prévus, ce qui porterait le total des dépenses prévues à ce poste à 10 900,00 \$.

La deuxième modification proposée concerne le poste budgétaire *Traduction*. Nous vous proposons d'annuler les sommes allouées à ce poste budgétaire, à savoir 750,00 \$. Nous croyons actuellement que ces dépenses ne sont pas prioritaires, ce qui ne veut pas dire que nous n'accordons pas d'importance à la traduction, au contraire. Par contre, nous pensons que les projets de traduction pourraient être réalisés par une aide-bénévole, en fonction des priorités déterminées par les instances.

La troisième modification proposée concerne le poste budgétaire *Informatique*<sup>3</sup>. Nous proposons d'augmenter ce poste budgétaire de 600,00 \$. Cette somme servira à assurer la fonctionnalité de notre réseau d'ordinateurs pour lequel nous prévoyons environ 200,00 \$. La somme restante sera utilisée à titre de fonds de réparation. Nous espérons évidemment ne pas avoir à dépenser ces sommes, mais considérons important de les prévoir. Cette augmentation proposée porterait les dépenses prévues à ce poste à 2 000,00 \$

La quatrième modification proposée concerne le poste budgétaire *Fournitures*<sup>4</sup>, nous proposons une augmentation de 450,00 \$. Cette augmentation nous permettra d'assurer nos besoins réguliers, incluant les nouveaux besoins que nous avons en papier suite à l'acquisition du

<sup>1</sup> Une présentation de la situation sera faite lors du Congrès.

<sup>2</sup> Décision du Conseil de Coordination du 13 septembre 2006.

<sup>3</sup> Voir le texte sur l'état des résultats pour consulter les informations relatives aux dépenses à ce poste budgétaire.

<sup>4</sup> Voir le texte sur l'état des résultats pour consulter les informations relatives aux dépenses à ce poste budgétaire.

photocopieur. Notez d'ailleurs que l'ASSÉ est nouvellement membre de la Coopérative Maison Verte avec laquelle nous pouvons traiter pour l'achat de papier 100 % recyclé. Avec l'augmentation que nous vous proposons, ce poste budgétaire cumulerait des dépenses prévues de 1 200,00 \$.

La quatrième modification proposée concerne le poste budgétaire *CNW Telbec*. Nous vous proposons de réduire de poste de 600,00 \$, ce qui porterait le total des dépenses prévues à 1 000,00 \$. Les raisons de cette réduction est la non-utilisation de ce service jusqu'à présent et la récente mise à jour d'une importante liste de contacts médias, liste qui nous permettra de ne pas utiliser le service de CNW Telbec pour certaines sorties de presse.

La cinquième modification proposée concerne le poste budgétaire *Communication Pan-ASSÉ*. Nous proposons ici de réduire de poste de 900,00 \$. Ce poste budgétaire a été créé à la suite du Congrès d'orientation de novembre 2005 où il a été adopté de "Que l'ASSÉ se dote d'une structure de téléconférences, dans la mesure de ses moyens financiers et matériels, dans le but de favoriser la participation des régions aux différentes instances." Chose faite, nous avons acquis cet été un appareil de téléconférences pour la modique somme de 85,44 \$. C'est pourquoi nous vous proposons une telle réduction de ce poste budgétaire.

La sixième modification proposée concerne le poste budgétaire *Nouveau Conseil Régional*. Nous vous proposons d'annuler ce poste budgétaire, auquel 2 000,00 \$ ont été prévus aux prévisions adoptées en avril dernier. Notre idée n'est pas de décourager la création d'un nouveau Conseil Régional, mais bien de trouver actuellement des sommes qui ne remettent pas en cause le fonctionnement régulier de l'ASSÉ. Il est évident que la création d'un nouveau Conseil Régional au cours de l'année devra conséquemment nous ramener à étudier les possibilités de financement de ce dernier.

Finalement, nous proposons une modification qui concernerait le remboursement de notre compagnie d'assurances si un tel remboursement est accordé. Ainsi, nous proposons que, advenant un remboursement de notre compagnie d'assurances, 50 % du remboursement soit investi dans un fonds pour les arrê-té-e-s de la grève générale illimitée de l'hiver 2005 et que l'autre 50 % soit investi dans les postes budgétaires qui ont subi des coupures et qui en ont de besoin. Les décisions relatives à la répartition des sommes seraient alors référées au Conseil de Coordination.

## **Conclusion**

Les modifications que nous vous proposons diminuent le surplus de 2 100,00 \$, pour un total de 8 779,75 \$ en fin d'année financière. Cette réduction, comme les autres que nous vous avons présenté, n'est pas à prendre à la légère. L'ASSÉ ne se retrouve pas dans une situation financière extrêmement précarisée et nos actions ne seront pas hypothéquées, mais nous sommes catégoriques, le vol des *Revue Ultimatum*, qui est aussi un vol important des cotisations des membres de l'ASSÉ, doit être fortement dénoncé. Ce n'est pas parce que ce vol nous force à modifier nos prévisions budgétaires qu'il doit restreindre quoique ce soit à notre travail collectif.

Nous croyons que les propositions de modifications aux prévisions budgétaires 2006-2007 permettront à l'ASSÉ de poursuivre son travail et de continuer à l'améliorer. Il n'est pas impossible que de nouvelles modifications puissent être faites lors du Congrès d'hiver 2007. Cela dépend de la réponse de notre compagnie d'assurances et des résultats des revenus et dépenses. Le Conseil exécutif continuera d'appliquer la même logique financière qui existe à l'ASSÉ depuis sa fondation : travailler en fonction des mandats des instances et trouver les moyens les moins dispendieux possible pour réaliser ces mandats.

## Propositions de modifications aux prévisions budgétaires 2006-2007

	Prévisions adoptées	Modifications proposées	Différence
<b>REVENUS</b>			
<b>Cotisations</b>	<b>107 505,00 \$</b>	<b>107 505,00 \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Instances</b>	<b>6 000,00 \$</b>	<b>6 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>
Congrès	3 600,00 \$	3 600,00 \$	-
Camps de formation	2 400,00 \$	2 400,00 \$	-
Spéciales	-	-	-
<b>Dons</b>	<b>2 000,00 \$</b>	<b>2 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Projets spéciaux</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
Avances de fonds	-	-	-
Activités de financement	-	-	-
<b>Totaux</b>	<b>115 505,00 \$</b>	<b>115 505,00 \$</b>	<b>- \$</b>
<b>DÉPENSES</b>			
<b>Fonds d'entraide</b>	<b>5 375,25 \$</b>	<b>5 375,25 \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Information</b>	<b>16 250,00 \$</b>	<b>20 400,00 \$</b>	<b>4 150,00 \$</b>
Ultimatum et Ultimatum express	6 750,00 \$	6 750,00 \$	-
Revue Ultimatum	6 000,00 \$	10 900,00 \$	4 900,00 \$
Matériel d'information	2 000,00 \$	2 000,00 \$	-
Traduction	750,00 \$	-	(750,00) \$
Documentations et références	750,00 \$	750,00 \$	-
<b>Instances</b>	<b>18 000,00 \$</b>	<b>18 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>
Congrès	8 000,00 \$	8 000,00 \$	-
Camps de formation	5 000,00 \$	5 000,00 \$	-
Comités et Conseil de coordination	5 000,00 \$	5 000,00 \$	-
<b>Mobilisation</b>	<b>9 000,00 \$</b>	<b>9 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>
Tournées et représentations	8 000,00 \$	8 000,00 \$	-
Matériel pour les actions	1 000,00 \$	1 000,00 \$	-
<b>Bureau</b>	<b>7 500,00 \$</b>	<b>8 950,00 \$</b>	<b>1 450,00 \$</b>
Loyer	3 600,00 \$	3 600,00 \$	-
Taxes municipales	250,00 \$	250,00 \$	-
Assurances	1 900,00 \$	1 900,00 \$	-
Fournitures	750,00 \$	1 200,00 \$	450,00 \$
Informatique	1 000,00 \$	2 000,00 \$	1 000,00 \$
<b>Administration</b>	<b>3 200,00 \$</b>	<b>3 200,00 \$</b>	<b>- \$</b>
Vérifications comptables	2 500,00 \$	2 500,00 \$	-
Frais de caisse	700,00 \$	700,00 \$	-
<b>Communications</b>	<b>7 800,00 \$</b>	<b>6 300,00 \$</b>	<b>(1 500,00) \$</b>
Télécommunications	4 000,00 \$	4 000,00 \$	-
CNW Telbec	1 600,00 \$	1 000,00 \$	(600,00) \$
Poste	200,00 \$	200,00 \$	-
Internet et Site	1 000,00 \$	1 000,00 \$	-
Système de communication Pan-Assé	1 000,00 \$	100,00 \$	(900,00) \$
<b>Employée</b>	<b>27 500,00 \$</b>	<b>27 500,00 \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Conseils régionaux</b>	<b>8 000,00 \$</b>	<b>6 000,00 \$</b>	<b>(2 000,00) \$</b>
CRAM	2 000,00 \$	2 000,00 \$	-
CASSEÉ	2 000,00 \$	2 000,00 \$	-
Grand CRAAL	2 000,00 \$	2 000,00 \$	-
Nouveau Conseil régional	2 000,00 \$	-	(2 000,00) \$
<b>Divers</b>	<b>2 000,00 \$</b>	<b>2 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>
Subventions	2 000,00 \$	2 000,00 \$	-
Projets spéciaux	-	-	-
Autres	-	-	-
<b>Totaux</b>	<b>104 625,25 \$</b>	<b>106 725,25 \$</b>	<b>2 100,00 \$</b>
<b>Surplus/(Déficit)</b>	<b>10 879,75 \$</b>	<b>8 779,75 \$</b>	<b>2 100,00 \$</b>

# Révision des politiques de dépenses et de subvention

*Par le Conseil exécutif et Valérie Soly, permanente*

Pour faire suite au mandat du Conseil de Coordination du 17 juin 2006 de réviser la Politique de subvention et la Politique de dépenses, le Conseil de Coordination du 13 septembre 2006 a adopté plusieurs modifications qui vous sont aujourd'hui proposées.

La révision des politiques avait pour but de cerner les incohérences. Cette révision a permis d'en trouver plusieurs, tant pour ce qui est de l'application faite par l'ASSÉ jusqu'à maintenant, que de la présentation, de la formulation et du vocabulaire utilisés. Somme toute, la majorité des modifications proposées sont mineures et conservent les principes des politiques originales.

Le présent document explique tout d'abord la nature et les raisons des modifications. À la fin du document, vous trouverez un tableau comparatif incluant la politique originale traitée et les modifications proposées, présentées par chapitre.

## **Modifications communes à la Politique de subvention et la Politique de dépenses**

La première modification générale proposée est l'uniformisation de la présentation. Le travail de révision a permis d'uniformiser la présentation, en prenant pour exemple celle utilisée pour les Statuts et règlements et le Nouveau code des règles de procédure.

La deuxième modification générale est un changement qui allait de soi, c'est-à-dire de remplacer "Conseil InterRégional" par "Conseil de Coordination".

La troisième modification générale concerne les multiples références au Congrès et aux Statuts et règlements qui étaient contenus dans les politiques originales. Désormais, un seul chapitre par politique y fait référence. Après tout, il n'est nullement nécessaire de le rappeler plusieurs fois, mieux vaut l'indiquer clairement et au bon endroit.

Finalement, les politiques originales prévoyaient le Congrès comme instance habilitée à faire les modifications. Désormais, cette responsabilité serait donnée au Conseil de Coordination, sous réserve d'un mandat du Congrès à effectuer un tel travail.

## **Modifications à la Politique de subvention**

1. Le préambule a été modifié de telle façon qu'il ne constitue plus désormais une simple définition, mais bien une orientation. C'est d'ailleurs pour faire suite à cette modification qu'il est proposé de biffer le "Chapitre 1 : But" de la politique originale.
2. Le "Chapitre 2 : Champs d'application" a été remplacé par le "Chapitre 6 : Traitement des demandes". Cette modification a pour but de rendre la politique plus logique. En ce sens, on oriente la politique, on énonce les règles, puis les procédures à suivre.
3. Le "Chapitre 3 : Encadrement financier" a été remplacé par le "Chapitre 2 : Encadrement budgétaire". Une reformulation plus simple est proposée à l'article 2.

4. Le "Chapitre 4 : Éligibilité" a été remplacé par deux chapitres, à savoir "Chapitre 3 : Admissibilité des demandes de subvention" et "Chapitre 4 : Priorité des demandes de subvention". Cette modification a pour but de diviser les règles qui y sont contenues et qui se réfèrent à deux catégories différentes.

5. Le "Chapitre 5 : Procédures" a été remplacé par le "Chapitre 5 : Procédures des demandes de subvention". Les modifications proposées sont des précisions, par exemple l'ajout des coordonnées de l'ASSÉ, où doivent être acheminées les demandes de subvention.

6. Le "Chapitre 6 : Application" a été biffé. Le premier article engageait l'ASSÉ à des délais qu'elle-même ne pouvait assurer de respecter. Le deuxième article a été déplacé dans les modifications proposées à la Politique de dépenses.

### **Modifications à la Politique de dépenses**

1. Le préambule a subi une simplification drastique. Le but étant de circonscrire chaque élément à sa place; de ne pas renommer inutilement ce qui est nommé dans d'autres chapitres.

2. Deux articles ont été biffés de la politique originale au nouveau chapitre des *Procédures générales* (Chapitre 2). Le retrait de ces articles a pour but de ne pas avoir d'article qui dicte ce qu'on ne peut pas faire. Ainsi, l'ensemble de la révision en a tenu compte et prévoit seulement ce qui est permis. De plus, un article expliquant les procédures de remboursement des factures et reçus a été ajouté.

3. Les nouveaux chapitres des *Tournées et représentation* et des *Instances* ont été peu modifiés. Seules les références aux procédures des reçus ont été biffées, puisqu'elles ont été incluses aux procédures générales.

4. Au nouveau chapitre *Information*, un seul article a été biffé, celui des dépenses de documentation. La raison est que ces dépenses sont comptabilisées dans le poste budgétaire documentations, pour lequel un chapitre à la présente politique n'a pas besoin d'être ajouté.

5. Les nouveaux chapitres *Matériel pour les actions* et *Frais de caisse* n'ont pas été modifiés, outre l'uniformisation du vocabulaire et de la formulation. Même chose pour le chapitre des *Fournitures de bureau* qui se nomme maintenant *Fournitures de bureau et informatique*.

6. Finalement, l'ajout d'un chapitre *Subvention*, qui était contenu dans la Politique de subvention originale et a été retiré aux modifications proposées.

Politique de subvention originale	Modifications proposées
<p>La politique suivante vise à encadrer la façon dont l'ASSÉ peut ou ne peut pas effectuer des subventions. Elle vise également à structurer les procédures visant les demandes et le traitement de celles-ci.</p>	<p><u>Chapitre 1 : Préambule</u></p> <p>La politique de subvention de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) vise à appuyer financièrement des projets ayant pour objectifs de participer au développement et à l'avancement des principes de base et des luttes défendues et menées par l'ASSÉ.</p>
<p><u>1. But</u></p> <p>De fournir un support financier aux demandeurs et demandeuses<sup>1</sup>.</p>	<p>Biffer.</p>
<p><u>2. Champs d'application</u></p> <p>2.1 L'ASSÉ peut effectuer des subventions par le biais de ses instances, telles que le Congrès, le Conseil InterRégional et le Conseil exécutif;</p> <p>2.2 Toute demande ne respectant pas les modalités de la présente politique doivent être référées au Congrès.</p>	<p>Voir nouveau "Chapitre 6 : Traitement des demandes de subvention"</p>
<p><u>3. Encadrement financier</u></p> <p>3.1 L'enveloppe de subventions ne peut dépasser 3 % du budget total de l'ASSÉ.</p> <p>3.2 Le montant maximal pouvant être accordé par demandeur ou demandeuse est de 600,00 \$. Le demandeur ou la demandeuse peut faire un nombre illimité de demandes dans une même année budgétaire (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de chaque année), jusqu'à concurrence du montant maximal pour l'ensemble des demandes. Toute demande excédentaire doit être faite au Congrès.</p>	<p><u>Chapitre 2 : Encadrement budgétaire</u></p> <p>Article 1 : L'enveloppe budgétaire accordée aux subventions ne peut excéder 3 % du budget annuel de l'ASSÉ.</p> <p>Article 2 : Le montant maximal pouvant être accordé à une ou plusieurs demandes de subvention est de 600,00 \$ par année financière (1<sup>er</sup> juillet au 30 juin). Toute demande excédentaire devra être référée au Congrès.</p>
<p><u>4. Éligibilité</u></p> <p>4.1 L'ASSÉ donne priorité aux demandes faites par et/ou pour les membres de l'ASSÉ. Considérant que les membres de l'ASSÉ proviennent de plusieurs régions, les demandes</p>	<p><u>Chapitre 3 : Admissibilité des demandes de subvention</u></p> <p>Article 3 : Sont admissibles à une ou plusieurs subventions de l'ASSÉ : toute association membre ou non membre de l'ASSÉ ainsi que tout regroupement et organisme qui en fait la</p>

<sup>1</sup> Le terme demandeur et demandeuse désigne tout aussi bien une association étudiante, qu'un comité, groupe ou autre.

Politique de subvention originale	Modifications proposées
<p>des régions sont priorisées.</p> <p>4.2 Les demandes externes sont traitées selon les priorités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les demandes ayant un lien direct avec les buts, principes et revendications de l'ASSÉ et/ou avoir un lien direct avec le plan d'action de l'ASSÉ.</li> <li>- Les demandes ne disposant pas de source de financement régulière.</li> <li>- Les demandes n'ayant reçu aucune subvention de l'ASSÉ dans l'année budgétaire courante.</li> </ul> <p>4.3 Les demandes externes doivent recevoir l'appui d'une association membre de l'ASSÉ pour être recevables.</p> <p>4.4 Les demandes suivantes ne sont pas éligibles à une subvention de l'ASSÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute demande visant une seule personne.</li> <li>- Toute demande pour ou par des organismes ou des fondations de bienfaisance.</li> <li>- Toute demande contribuant à la promotion d'une entreprise privée et/ou d'une activité d'une entreprise privée.</li> <li>- Toute demande visant une activité à but lucratif.</li> <li>- Toute demande allant à l'encontre des revendications, Statuts et règlements et principes de l'ASSÉ.</li> </ul>	<p>demande conformément à la présente politique.</p> <p>Article 4 : Pour être admissible, toute association non membre de l'ASSÉ ainsi que tout regroupement et organisme devra recevoir l'appui d'une association membre de l'ASSÉ.</p> <p>Article 5 : Ne sont pas admissibles à une ou plusieurs subventions de l'ASSÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute demande pour une seule personne;</li> <li>- Toute demande faite pour ou par des organismes ou des fondations de bienfaisance;</li> <li>- Toute demande contribuant à la promotion d'une entreprise privée et/ou d'une activité d'une entreprise privée;</li> <li>- Toute demande pour une activité à but lucratif.</li> </ul> <p><u>Chapitre 4 : Priorité des demandes de subvention</u></p> <p>Article 6 : Les critères suivants déterminent l'ordre de priorité entre plusieurs demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute demande faite par une association membre de l'ASSÉ;</li> <li>- Toute demande faite par une association, un regroupement ou un organisme oeuvrant en région.</li> <li>- Toute demande faite par une association, un regroupement ou un organisme ayant peu de moyens financiers.</li> </ul>
<p><u>5. Procédures</u></p> <p>5.1 Toute demande de subvention doit indiquer et expliquer le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nom et les coordonnées du demandeur ou de la demandeuse.</li> <li>- L'objet de la demande, c'est-à-dire pour quel projet, activité, groupe, etc. la demande de subvention est faite.</li> <li>- Le montant demandé et le budget prévu du projet, de l'activité, du groupe, etc.</li> <li>- L'échéance de réponse, c'est-à-dire le délai demandé entre l'envoi de la demande et la</li> </ul>	<p><u>Chapitre 5 : Procédures des demandes de subvention</u></p> <p>Article 7 : Toute demande de subvention doit être acheminée au siège social de l'ASSÉ :</p> <p>Par la poste : 2570, rue Nicolet, bureau 301, Montréal, (Québec), H1W 3L5  Par télécopieur : (514) 390-8415  Par courriel : <a href="mailto:executif@asse-solidarite.qc.ca">executif@asse-solidarite.qc.ca</a></p> <p>Article 8 : Toute demande de subvention doit contenir les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nom et les coordonnées de l'association, du regroupement ou de l'organisme;</li> </ul>

Politique de subvention originale	Modifications proposées
<p>réception de la réponse au demandeur ou à la demandeuse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nom de la personne responsable de la demande;</li> <li>- La présentation du projet pour lequel une subvention est demandée;</li> <li>- Les prévisions budgétaires et les autres sources de revenus pour le projet;</li> <li>- Le montant de subvention demandé;</li> <li>- Toute autre information liée au projet pouvant être utile au traitement de la demande.</li> </ul>
	<p><u>Chapitre 6 : Traitement des demandes de subvention</u></p> <p>Article 9 : Toute demande de subvention sera traitée en conformité avec les Statuts et règlements et la présente politique de subvention de l'ASSÉ.</p> <p>Article 10 : Le Congrès, le Conseil de Coordination et le Conseil exécutif sont les instances de l'ASSÉ qui peuvent traiter les demandes de subvention.</p>
<p><u>6. Application</u></p> <p>6.2 Pour être recevable, les demandes doivent être reçues au minimum 2 semaines avant l'échéance de réponse.</p> <p>6.3 Pour être exécutée, une résolution doit être prise par l'instance à laquelle la demande a été faite. Cette résolution est présumée être la pièce justificative.</p>	<p>Biffer.</p>
<p><u>7. Modifications</u></p> <p>7.1 Toute modification à la présente politique est sujette à l'application des procédures du Congrès de l'ASSÉ.</p>	<p><u>Chapitre 7 : Modifications à la politique de subvention</u></p> <p>Article 11 : Toute modification à la politique de subvention devra être entérinée par le Conseil de Coordination suivant un mandat du Congrès et devra respecter les Statuts et règlements et le Nouveau code des règles de procédure.</p>

Politique de dépenses originale	Modifications proposées
<p>La politique de dépenses vise à encadrer et définir la façon dont l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) effectue ses dépenses. Elle définit les dépenses admissibles des instances, des activités et des actions de l'ASSÉ, du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité journal, des Comités de travail ainsi que les conditions dans lesquelles il est possible ou non d'effectuer une dépense.</p>	<p><u>Chapitre 1 : Préambule</u></p> <p>Article 1 : La présente politique vise à encadrer les dépenses effectuées par l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ). Elle définit les procédures à suivre pour chaque catégorie de dépenses admissibles définies.</p>
<p><u>Chapitre 1 : Procédures générales</u></p> <p>Les procédures suivantes s'appliquent à tous les chapitres de la présente politique.</p> <p><u>Article 1</u> : Pour être autorisée, toute dépense doit se référer à un mandat d'une instance de l'ASSÉ et être conforme aux buts et fonctions de l'instance en question prévus par les Statuts et règlements.</p> <p><u>Article 2</u> : Toute dépense sera remboursée sur preuve d'une facture ou d'un reçu, lorsque l'obtention d'une facture n'est pas possible.</p> <p><u>Article 3</u> : Toute dépense non-autorisée ne sera pas remboursée.</p> <p><u>Article 4</u> : Toute dépense non-autorisée qui est liée à une situation et/ou un événement extraordinaire devra être communiquée au Conseil exécutif, qui pourra autoriser la dépense.</p> <p><u>Article 5</u> : Toute dépense qui n'est pas définie dans la présente politique ne peut faire l'objet d'un remboursement.</p> <p><u>Article 6</u> : Sur demande, les membres du Conseil exécutif, du Comité journal, du Comité femmes, des Comités de travail et, le cas</p>	<p><u>Chapitre 2 : Procédures générales</u></p> <p>Les procédures suivantes s'appliquent à tous les chapitres de la présente politique.</p> <p>Article 2 : Pour être autorisée, toute dépense doit se référer à un mandat d'une instance de l'ASSÉ et être conforme à ses buts et fonctions, définis par les Statuts et règlements.</p> <p>Article 3 : Toute dépense sera remboursée sur présentation d'une facture. Lorsque l'obtention d'une facture n'est pas possible, un reçu est exigé.</p> <p>Biffer.</p> <p>Article 4 : Toute dépense non autorisée qui est liée à une situation ou un événement extraordinaire devra être communiquée au Conseil exécutif avant d'être effectuée. Le Conseil exécutif pourra, le cas échéant, autoriser la dépense.</p> <p>Biffer.</p> <p>Article 5 : Sur demande, les membres du Conseil exécutif, du Comité journal, du Comité femmes, des Comités de travail et, le cas</p>

<b>Politique de dépenses originale</b>	<b>Modifications proposées</b>
<p>échéant, leurs collaborateurs et collaboratrices, peuvent demander une avance pour les dépenses. Une avance peut être accordée uniquement pour les coûts des repas, du transport, d'hébergement et de photocopies. Ces dépenses doivent être faites en conformité avec l'<i>Article 2 du Chapitre 1</i>.</p>	<p>échéant, leurs collaborateurs et collaboratrices, peuvent demander une avance pour effectuer une ou plusieurs dépenses. Une telle avance peut uniquement être accordée pour les dépenses de repas, de transport, d'hébergement et de photocopies. Ces dépenses doivent être faites en conformité avec l'<i>Article 2 du Chapitre 1</i>.</p> <p>Article 6 : Toute facture et reçu devant être remboursés devront indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La raison de la dépense;</li> <li>- Le montant de la dépense;</li> <li>- La date de la dépense;</li> <li>- Le nom de la personne qui a assumé la dépense.</li> </ul>
<p><u>Chapitre 2 : Tournées et représentations</u></p> <p>Est admissible dans le poste budgétaire <i>Tournées et représentations</i>, toute dépense relative aux déplacements, à l'hébergement et aux repas des membres du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité journal, des Comités de travail et, le cas échéant, leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil InterRégional et de toute instance extraordinaire.</p> <p><i>Article 1. Dépenses admissibles</i></p> <p>1.1 La location de voitures et les frais d'essence et de stationnement qui en découlent. Lorsque les délégué-e-s, le cas échéant leurs collaborateurs et collaboratrices, utilisent un parcomètre, ils et elles doivent obtenir ou signer un reçu indiquant l'heure, le lieu, le montant et le motif.</p> <p>1.2 Le kilométrage, à raison de 0,10 \$ par kilomètre, lors de l'utilisation d'un véhicule personnel. Un reçu doit être signé indiquant le kilométrage de départ, le kilométrage d'arrivée, le montant et le motif.</p> <p>1.3 Tout frais de transport (autobus</p>	<p><u>Chapitre 3 : Tournées et représentations</u></p> <p>Article 7 : Définition : Est admissible au poste budgétaire <i>Tournées et représentations</i>, toute dépense relative aux déplacements, à l'hébergement et aux repas des membres du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité journal, des Comités de travail et, le cas échéant, leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.</p> <p><u>Article 8 : Dépenses admissibles</u></p> <p>1. Les dépenses pour la location de voitures, l'essence, le stationnement et les parcomètres.</p> <p>2. Le kilométrage, à raison de 0,10 \$ par kilomètre, pour l'utilisation d'un véhicule personnel. Un reçu devra indiquer, en plus des procédures générales, le kilométrage de départ et d'arrivée.</p> <p>3. Les dépenses de transports (autobus, autocar,</p>

Politique de dépenses originale	Modifications proposées
<p>voyageur/local, covoiturage et taxi). Certains types de service de transport ne fournissent pas de facture pour l'utilisation de ceux-ci, le ou la délégué-e doit alors obtenir ou faire un reçu indiquant la date, le montant et le motif.</p> <p>1.4 Les repas, à raison de 18,00 \$ par jour de tournée. Tout montant excédent sera pris en charge par la personne concernée.</p> <p>1.5 Les frais d'hébergements à coûts modiques, lorsque aucune autre alternative n'est possible.</p>	<p>covoiturage et taxi).</p> <p>4. Les dépenses pour les repas, à raison de 18,00 \$ par jour. Toute somme excédentaire devra être assumée par la personne concernée.</p> <p>5. Les dépenses d'hébergements à coûts modiques, lorsqu'aucune autre alternative n'est possible.</p>
<p><u>Chapitre 3 : Instances</u></p> <p>Est admissible dans le poste budgétaire <i>Instances</i>, toute dépense relative à l'organisation, la tenue des instances et la participation des membres du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité journal et des Comités de travail, le cas échéant leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil InterRégional et de toute instance extraordinaire.</p> <p><i>Article 1. Dépenses admissibles</i></p> <p>1.1 Toute location de voitures et les frais d'essence et de stationnement qui en découlent. Lorsque les délégué-e-s, le cas échéant leurs collaborateurs et collaboratrices, utilisent un parcomètre, ils et elles doivent obtenir ou signer un reçu indiquant l'heure, le lieu, le montant et le motif.</p> <p>1.2 Le kilométrage lors de l'utilisation d'un véhicule personnel, à raison de 0,10 \$ par kilomètre. Un reçu doit être signé indiquant le kilométrage de départ, le kilométrage d'arrivée, le montant et le motif.</p> <p>1.3 Tout transport (autobus voyageur/local, covoiturage et taxi). Certains types de service de transport ne fournissent pas de facture pour l'utilisation de ceux-ci, le ou la délégué-e doit</p>	<p><u>Chapitre 4 : Instances</u></p> <p>Est admissible au poste budgétaire <i>Instances</i>, toute dépense relative à l'organisation, la tenue des instances et la participation des membres du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité journal et des Comités de travail, le cas échéant leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.</p> <p><u>Article 9 : Dépenses admissibles</u></p> <p>1. Les dépenses pour la location de voitures, l'essence, le stationnement et les parcomètres.</p> <p>2. Le kilométrage, à raison de 0,10 \$ par kilomètre, pour l'utilisation d'un véhicule personnel. Un reçu devra indiquer, en plus des procédures générales, le kilométrage de départ et d'arrivée.</p> <p>3. Les dépenses de transports (autobus, autocar, covoiturage et taxi).</p>

Politique de dépenses originale	Modifications proposées
<p>alors obtenir ou faire un reçu indiquant la date, le montant et le motif.</p> <p>1.4 Les repas, à raison de 10,00 \$ par personne, pour les réunions du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité journal et des Comités de travail. Tout montant excédent sera pris en charge par la personne concernée.</p> <p>1.4.1 Les dépenses des repas seront remboursées selon les deux cas suivants :</p> <p>1.4.1.1 La majorité des personnes convoquées sont d'une autre région que celle où a lieu la réunion, en ce cas les dépenses des repas de la totalité des personnes convoquées sont admissibles.</p> <p>1.4.1.2 La minorité des personnes convoquées est d'une autre région que celle où a lieu la réunion, en ce cas seulement les dépenses des repas des personnes convoquées vivant à l'extérieur de la région sont admissibles.</p> <p>1.5 Les coûts pour les photocopies.</p> <p>1.6 Les frais de sécurité et d'entretien ménager exigés par les institutions d'enseignements hôtes, lors de la tenue des Congrès et camp de formation.</p>	<p>4. Les dépenses pour les repas, à raison de 10,00 \$ par personne, pour les réunions du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité journal et des Comités de travail. Toute somme excédentaire devra être assumée par la personne concernée.</p> <p>Les dépenses des repas seront remboursées selon les deux cas suivants :</p> <p>1. La majorité des personnes convoquées sont d'une autre région que celle où a lieu la réunion, en ce cas les dépenses des repas de la totalité des personnes convoquées sont admissibles.</p> <p>2. La minorité des personnes convoquées est d'une autre région que celle où a lieu la réunion, en ce cas seulement les dépenses des repas des personnes convoquées vivant à l'extérieur de la région sont admissibles.</p> <p>5. Les dépenses pour les photocopies.</p> <p>6. Les dépenses pour les frais de sécurité et d'entretien ménager exigés par les institutions d'enseignement hôtes lors de la tenue des Congrès et camp de formation.</p>
<p><u>Chapitre 4 : Information</u></p> <p>Est admissible dans le poste budgétaire <i>Information</i>, toute dépense relative à la production et à la diffusion du matériel d'information de l'ASSÉ (affiches, tracts, dépliants, <i>Ultimatum</i> et <i>Ultimatum express</i>) effectuée par le Conseil exécutif, le Comité femmes, le Comité journal et les Comités de travail, le cas échéant leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil InterRégional et de toute instance extraordinaire.</p>	<p><u>Chapitre 5 : Information</u></p> <p>Article 10 : Définition : Est admissible au poste budgétaire <i>Information</i>, toute dépense relative à la production et à la diffusion du matériel d'information de l'ASSÉ (affiches, tracts, dépliants, <i>Ultimatum</i> et <i>Ultimatum express</i>) effectuée par le Conseil exécutif, le Comité femmes, le Comité journal et les Comités de travail, le cas échéant leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.</p>

Politique de dépenses originale	Modifications proposées
<p><i>Article 1. Dépenses admissibles</i></p> <p>1.1 Les coûts d'impression, de photocopie et de livraison du matériel d'information.</p> <p>1.2 Les coûts de traduction du matériel d'information et des documents de l'ASSÉ.</p> <p>1.3 Les coûts de diffusion du matériel d'information (autobus et poste).</p> <p>1.4 Les coûts de documentation (achats de livres, documents variés (études, recherches, etc.), abonnement à des journaux et revues.)</p>	<p><u>Article 11 : Dépenses admissibles</u></p> <p>1. Les dépenses d'impression, de photocopie et de livraison du matériel d'information.</p> <p>2. Les dépenses de traduction du matériel d'information et des documents de l'ASSÉ.</p> <p>3. Les dépenses reliées à la diffusion du matériel d'information, à savoir : par autobus, par la poste ou par voiture.</p> <p>Biffer.</p>
<p><u>Chapitre 5 : Matériel pour les actions</u></p> <p>Est admissible dans le poste budgétaire <i>Matériel pour les actions</i>, toute dépense relative à l'organisation et la tenue des manifestations et actions organisées ou appuyées par l'ASSÉ, et qui est liée à l'application des mandats du Congrès, du Conseil InterRégional et de toute instance extraordinaire.</p> <p><i>Article 1. Dépenses admissibles</i></p> <p>1.1 Les coûts d'achats ou de locations du matériel nécessaire à l'action.</p> <p>1.2 Les coûts pour la nourriture lorsque celle-ci est fournie pour les participants et participantes à l'action.</p>	<p><u>Chapitre 6 : Matériel pour les actions</u></p> <p>Est admissible au poste budgétaire <i>Matériel pour les actions</i>, toute dépense relative à l'organisation et la tenue des manifestations et actions organisées ou appuyées par l'ASSÉ, et qui sont liées à l'application des mandats du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.</p> <p><u>Article 12 : Dépenses admissibles</u></p> <p>1. Les dépenses pour les achats ou la location du matériel nécessaire.</p> <p>2. Les dépenses pour la nourriture lorsque celle-ci est offerte aux participants et participantes.</p>
<p><u>Chapitre 6 : Équipement de bureau</u></p> <p>Est admissible dans le poste budgétaire <i>Équipement de bureau</i>, toute dépense relative au siège social de l'ASSÉ et aux outils de travail mis à la disposition du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité journal, des Comités de travail et des membres.</p> <p><i>Article 1. Dépenses admissibles</i></p> <p>1.1 Les coûts pour les fournitures de bureau,</p>	<p><u>Chapitre 7 : Fournitures de bureau et informatique</u></p> <p>Est admissible au poste budgétaire <i>Fournitures de bureau et informatique</i>, toute dépense relative au siège social de l'ASSÉ et aux outils de travail mis à la disposition du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité journal, des Comités de travail et des membres.</p> <p><u>Articles 13 : Dépenses admissibles</u></p> <p>1. Les dépenses pour les fournitures de bureau,</p>

<b>Politique de dépenses originale</b>	<b>Modifications proposées</b>
<p>incluant la papeterie, le matériel d'entretien et l'approvisionnement alimentaire de base.</p> <p>1.2 Les coûts pour le mobilier de bureau.</p> <p>1.3 Les coûts pour l'achat ou la réparation d'équipement informatique et électronique.</p> <p><i>Article 2. Procédures</i></p> <p>2.1 Toute dépense supérieure à 1 000,00 \$ doit être approuvée par le Conseil InterRégional.</p>	<p>incluant la papeterie, le matériel d'entretien et l'approvisionnement alimentaire de base.</p> <p>2. Les dépenses pour le mobilier de bureau.</p> <p>3. Les dépenses pour l'achat ou la réparation d'équipements informatique et électronique.</p> <p><u>Article 13 : Mesure d'exception</u></p> <p>1. Toute dépense supérieure à 1 000,00 \$ devra être approuvée par le Conseil de Coordination.</p>
<p><u>Chapitre 7 : Frais de caisse</u></p> <p>Est admissible dans le poste budgétaire <i>Frais de caisse</i> toute dépense relative au compte en banque de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ).</p> <p><i>Article 1 : Dépenses admissibles</i></p> <p>1.1 Les frais d'utilisation exigés par l'institution financière.</p> <p>1.2 Les frais pour les commandes de chèques.</p> <p>1.3 Les frais annuels pour les cartes de crédit.</p>	<p><u>Chapitre 8 : Frais de Caisse</u></p> <p>Est admissible au poste budgétaire <i>Frais de Caisse</i>, toute dépense relative au compte en banque et aux cartes de crédit de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ).</p> <p><u>Article 14 : Dépenses admissibles</u></p> <p>1. Les frais d'utilisation exigés par l'institution financière.</p> <p>2. Les frais pour les commandes de chèques.</p> <p>3. Les frais pour les cartes de crédit.</p>
	<p><u>Chapitre 9 : Subvention</u></p> <p>Article 15 : Est admissible au poste budgétaire <i>Subvention</i>, toute subvention attribuée par l'ASSÉ conformément à la politique de subvention.</p> <p><u>Article 16 : Pièce justificative</u></p> <p>La pièce justificative est la résolution prise au procès-verbal de l'instance concernée.</p>
<p><u>Chapitre 8 : Modification</u></p> <p>Toute modification à la présente politique est sujette à l'application des procédures du Congrès de l'ASSÉ.</p>	<p><u>Chapitre 10 : Modification à la politique de dépenses</u></p> <p>Article 17 : Toute modification à la politique de dépenses devra être entérinée par le Conseil de Coordination suivant un mandat du Congrès et devra respecter les Statuts et règlements et le Nouveau code des règles de procédure.</p>

# **Politique environnementale**

## **Préambule**

La politique environnementale de l'ASSÉ a pour objectif de permettre la diminution des déchets et la valorisation des produits recyclés et durables. Afin d'atteindre ces objectifs, les substances résiduelles suivantes seront réglementées dans la présente politique : le papier, les produits informatiques, les produits nettoyants et les produits d'utilisation courante. Le transport est également réglementé.

## **1. Papier**

1.1 La réutilisation du papier et l'impression recto-verso sont les méthodes priorisées dans les activités courantes au bureau de l'ASSÉ.

1.2 L'équipement doit être adéquat afin de permettre la mise en place des mesures 1.1 et 2.2.

## **2. Produits informatiques**

2.1 Les produits d'imprimerie doivent être soit réutilisables ou recyclables.

2.2 Les produits informatiques non réutilisés, ainsi que les batteries inutilisables, seront envoyés à l'écocentre.

2.3 Les produits rechargeables seront priorisés face aux produits jetables.

## **3. Produits nettoyants**

3.1 Les produits nettoyants utilisés à l'ASSÉ sont respectueux de l'environnement et biodégradables.

## **4. Produits d'utilisation courante**

4.1 Des sacs réutilisables seront mis à la disposition des personnes faisant des achats pour l'ASSÉ.

4.2 Les bureaux de l'ASSÉ sont dotés de bacs de récupération clairement identifiés; un pour le plastique, la vitre et les métaux et un second pour le papier.

4.3 Les produits d'utilisation courante, réutilisables et ayant une utilité équivalente, remplaceront les produits jetables dans les achats faits par l'ASSÉ.

4.4 L'ASSÉ, tant à ses bureaux que dans ses instances, utilise de la vaisselle durable.

## **5. Transport**

5.1 Le covoiturage est maximisé au sein de l'ASSÉ.

## **6. Application de la présente politique**

6.1 Le ou la Secrétaire aux finances de l'ASSÉ est responsable de fournir le matériel nécessaire à son application.

6.2 Le Conseil exécutif est tenu de faire état de l'application de la politique à chaque Congrès annuel.

# Propositions

## Procédures

1. Le Conseil exécutif propose Martine Poulin à l'animation et Valérie Soly au secrétariat.
2. Le Conseil de Coordination propose l'ordre du jour (page 2 du présent cahier).
3. Le Conseil exécutif propose un caucus procédures de 30 minutes séparé en 3 groupes.
4. Le Conseil exécutif propose un tour de table de 2 minutes par délégation membre sur la nécessité, la volonté et la capacité à mener une lutte nationale offensive.

## Plate-forme de revendications

1. Le Conseil exécutif propose qu'il y ait une plénière de 1 heure au point plate-forme de revendications. Que cette plénière se tienne en sous-groupes pour discuter des différents mandats locaux pour en arriver à une plate-forme commune.

2. L'AECSL propose d'apporter les modifications suivantes à la plate-forme de revendications :

- À la place de la revendication sur les frais champignons;

Que l'ASSÉ entreprenne de façon prioritaire une campagne d'information et de mobilisation massive sur la question de la gratuité scolaire en vue d'actions à plus ou moins long terme;

- À la place de la revendication sur les garderies.

Que l'ASSÉ mette de l'avant l'abolition de la prise en compte de la pension alimentaire versée aux chef-e-s de familles monoparentales dans le calcul des montants d'Aide Financière aux Études (AFE).

3. L'AFESH-UQÀM propose :

Pour un réinvestissement, pas n'importe comment :

- Pour la gratuité scolaire, incluant le matériel scolaire;

- Pour l'amélioration des ressources et services en éducation post-secondaire dans une perspective d'éducation de qualité, libre de l'intervention du privé;

- Pour la promotion et l'accessibilité des garderies publiques et des horaires de garderie adaptés aux horaires de cours.

4. L'AFESH-UQÀM propose :

ATTENDU QUE les attaques de l'État d'Israël au Liban ont causé la destruction des infrastructures publiques (routes, hôpitaux, ponts, etc.), des domiciles de centaine de milliers de personnes et causé plus de mille morts dans la population civile;

ATTENDU QUE l'État d'Israël maintient son occupation des territoires palestiniens et sa domination militaire et économique sans reconnaître le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, notamment avec le projet du mur de l'Apartheid, ni son droit au retour, avec plus d'un million de déplacé-e-s depuis la création d'Israël;

ATTENDU QUE l'État d'Israël détient en prison plus de 9 000 prisonniers et prisonnières

politiques libanais et libanaises et palestiniens et palestiniennes, notamment des ministres élus du Hamas;

ATTENDU QUE le gouvernement canadien, à l'instar du gouvernement américain, soutient l'État d'Israël et contribue à ce que la situation fondamentalement injuste et impérialiste se maintienne :

QUE l'ASSÉ exige du gouvernement canadien :

- qu'il recommence à donner de l'aide financière et humanitaire à l'Autorité Palestinienne;
- qu'il condamne toute agression israélienne en territoire libanais et palestinien;
- qu'il demande une réparation économique de la part d'Israël au Liban.

QUE l'ASSÉ réaffirme ses positions contre les guerres impérialistes et se porte solidaire de la résistance populaire au Liban et en Palestine;

Que l'ASSÉ tienne des activités de sensibilisation et de mobilisation par rapport à la situation au Proche-Orient, soutienne et participe à des manifestations et événements contre l'attaque du Liban et l'occupation de la Palestine;

QUE l'ASSÉ exige le retrait des troupes canadiennes en Afghanistan et participe à la manifestation du 28 octobre organisée par Échec à la Guerre sur des bases anti-impérialistes.

**5. Le Conseil exécutif propose :**

- Que la campagne « Un réinvestissement, pas n'importe comment! » serve de levier pour mettre de l'avant que le sous financement a créé les brèches par lesquelles la logique privée s'est insérée dans le système d'éducation tant au niveau de l'ingérence des entreprises privées, du modèle de gestion des institutions post-secondaires de plus en plus copié sur les entreprises privées que de la logique utilisateur-payeur / utilisatrice-payeuse.

- Que le contexte de réinvestissement serve à dire haut et fort « Non à la logique privée en éducation ».

- Que par la suite on mette l'accent sur les revendications suivantes :

1 « Dehors le privé! »

1.1 [mettre ici la revendication portant sur la trop grande présence des entreprises]

1.2 [en mettre une autre s'il le faut]

2 « Notre école c'est pas une shop! »

2.1 [mettre ici la revendication portant sur la manière entrepreneuriale de gérer les établissements post-secondaires]

2.2 [en mettre une autre s'il le faut]

3 « Pis nous, on n'est pas une clientèle! »

3.1 [mettre la revendication touchant la logique utilisateur-payeur / utilisatrice payeuse]

3.2 [en mettre une autre s'il le faut]

## **Plan d'action**

**1. L'AECSL propose que l'ASSÉ soutienne et participe à des manifestations et événements contre**

l'attaque du Liban et l'occupation de la Palestine.

2. Le Conseil exécutif propose de lever les procédures afin de modifier les dates des instances de la session d'hiver 2007, adoptées au Congrès annuel.

3. Le Conseil exécutif propose que le plan d'action de l'ASSÉ pour l'année 2006-2007 soit le suivant :

- Conférence de presse le jeudi le 19 octobre 2006 annonçant notre plate-forme de revendication et plan d'action.

- Campagne d'information et d'éducation populaire jusqu'à la fin de la session, soutenue par des actions locales.

- Rencontre pédagogique le 17 novembre 2006.

- Rassemblement de la Coalition-cégeps le 30 novembre et le 1er décembre 2006 pour traiter des différentes problématiques du sous-financement du réseau collégial avec un bed-in au Cégep de François-Xavier Garneau.

- Action directe de sensibilisation le jeudi 7 décembre 2006.

- Plan de valorisation et soutien régional pour les associations en difficultés du 5 janvier au 9 février 2007.

- Assemblées générales d'appropriation de notre définition de la gratuité scolaire qui se déroulent de la rentrée d'hiver jusqu'au 16 février 2007.

- Camp de formation les 2, 3 et 4 février 2007.

- Congrès d'hiver les 16, 17 et 18 février 2007.

- Rencontre des comités femmes locaux le samedi le 24 février 2007.

- Manifestation nationale à Montréal avec une journée de grève locale le jeudi 29 mars 2007.

- Consultation pour le plan d'action 2007-2008 du 24 mars au 29 avril 2007.

4. Le Conseil exécutif propose d'accepter l'invitation de la FECQ à une rencontre, à laquelle des observateurs et observatrices des associations membres des deux organisations seraient présents et présentes.

## **Finances**

1. Le Conseil exécutif propose l'adoption des modifications aux prévisions budgétaires 2006-2007 (page 28).

2. Le Conseil exécutif propose que, advenant un remboursement de notre compagnie d'assurances, 50 % du remboursement soit investi dans un fonds pour les arrêté-e-s de la grève générale illimitée

de l'hiver 2005 et que l'autre 50 % soit investi dans les postes budgétaires qui ont subi des coupures et qui en ont de besoin. Que l'on réfère les décisions relatives à la répartition des sommes au Conseil de Coordination.

### **Révision des politiques de dépenses et de subvention**

1. Le Conseil de Coordination propose d'adopter les modifications aux politiques de dépenses et de subvention (pages 31 à 39).

### **Politique environnementale**

1. Le Conseil de Coordination propose d'adopter la politique environnementale (page 40).

## Propositions mises en dépôt

### Revendications

1. Considérant que la planète est aux prises avec divers problèmes environnementaux importants (pollution atmosphérique, destruction des écosystèmes, menaces sur la biodiversité, réchauffement climatique, etc.);

- L'ASSÉ estime qu'une lutte pour la défense de l'environnement s'avère nécessaire pour préserver l'équilibre écologique;

Considérant que les problèmes environnementaux sont directement liés la croissance du système capitaliste;

Considérant que par sa logique de croissance continue, le système capitaliste tant à transformer en marchandise l'ensemble des ressources naturelles de la planète;

Considérant qu'il y a une contradiction fondamentale entre la croissance illimitée du système capitaliste et la présence limitée de ressources environnementales;

- L'ASSÉ estime que toute lutte environnementale doit inclure une analyse critique du système capitaliste dans une perspective écologiste;

- L'ASSÉ exige le retrait toute politique visant à faire prédominer le profit sur le respect de l'environnement;

- L'ASSÉ favorise la mise en place d'alternatives à la croissance capitaliste garantissant le bien-être collectif, dans une optique de préservation de l'environnement;

- L'ASSÉ estime que les objectifs du protocole de Kyoto et des autres accords internationaux environnementaux sont nettement insuffisants;

Considérant que la globalisation des marchés crée et accentue de nombreux problèmes d'ordre écologiques (exportation de déchets vers les pays du sud, augmentation de la pollution due aux transports, tendance à la déréglementation environnementale afin d'attirer les investissements étrangers);

- L'ASSÉ s'oppose à tout phénomène de mondialisation capitaliste dans une perspective écologiste;

Considérant que la surexploitation des ressources environnementales par l'être humain menace la biodiversité en plus de détruire le milieu de vie de plusieurs espèces vivantes;

- L'ASSÉ se positionne contre toute consommation abusive des ressources naturelles dans une perspective de maintien de la biodiversité et de préservation des écosystèmes;

Considérant que le fonctionnement des établissements d'enseignement a un effet certain sur la qualité de l'environnement;

Considérant que les conditions de vie des étudiantes et des étudiants sont liées directement à la qualité de leur environnement;

Considérant que le Cégep et l'Université sont le milieu de vie principal des étudiantes et des étudiants;

Considérant que toutes et tous devraient avoir accès aux moyens et aux ressources leur permettant d'avoir un mode de vie respectueux de l'environnement;

Considérant que les mesures environnementales ne devraient en aucun cas diminuer l'accessibilité aux études;

- L'ASSÉ réclame l'amélioration de la qualité de l'environnement dans les établissements d'enseignement (qualité de l'air et de l'eau, création d'espaces verts).

- L'ASSÉ revendique l'adoption et l'application réelle de politiques environnementales dans toutes les institutions d'enseignement;

- L'ASSÉ réclame que les étudiantes et les étudiants soient représenté-e-s dans toutes les instances décisionnelles quant à ces politiques;

- L'ASSÉ revendique l'accès à des produits alimentaires sains qui répondent à des critères de durabilité et d'équité sur l'ensemble de leur cycle de vie;

- L'ASSÉ exige une gestion globale visant la réduction, la récupération, la revalorisation et le recyclage des déchets et des matériaux dans les institutions d'enseignement;

- L'ASSÉ se prononce pour le respect de la certification LEED dans tout projet de rénovation ou d'immobilisation;

- L'ASSÉ exige l'instauration et l'application réelle par les cégeps et les universités d'une politique d'achat pour les équipements qui soit basée sur le respect des principes écologiques;

- L'ASSÉ s'oppose à tout projet de construction ou d'agrandissement des espaces de stationnement dans les établissements d'enseignement;

- L'ASSÉ revendique l'établissement d'un système de transport en commun de qualité, accessible gratuitement, dans toutes les régions du Québec;

- L'ASSÉ exige la création de mineures, de certificats, de cours, de chaires de recherche et d'instituts en études environnementales.

*Mise en dépôt au Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006*

**2.** L'ASSÉ réclame l'application du principe de précaution en ce qui concerne les nouvelles biotechnologies.

*Mise en dépôt au Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006*

**3.** Considérant que l'ASSÉ appuie le mouvement syndical et la lutte des travailleurs et travailleuses;

Considérant que les syndicats devraient promouvoir un projet progressiste;

Considérant que le manuel du 1<sup>er</sup> mai publié par la CEQ est toujours actuel, et, est un bon outil en matière d'éducation populaire;

Que toutes les associations étudiantes des CÉGEPs membres de l'ASSÉ exigent de leur administration qu'une journée dans la semaine qui précède le 1<sup>er</sup> mai, conformément au programme du manuel du premier mai de la CEQ (1975), se tienne une journée où tous les cours porteraient sur

la signification du premier mai et les enjeux de la classe ouvrière.

*Mise en dépôt au Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006*

4. Que l'ASSÉ soit en faveur de l'abolition de la discrimination dans l'aide financière à l'endroit des familles étudiantes monoparentales, constituées en grande majorité de mères étudiantes.

*Mise en dépôt au Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006*

### **Finances**

1. D'ajouter une ligne "Fonds pour les arrê-té-e-s de la grève d'hiver 2005" dans "Divers" de 3 000,00 \$ et que ce fonds soit géré par le Conseil exécutif.

*Mise en dépôt au Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006*

# Avis de motion

## Traitement des avis de motion

1. Création d'un nouveau Chapitre 10 : Comité médias, et décaler les chapitres ET articles subséquents.

### **Chapitre 10 : Comité médias**

#### **Article 40 : Composition**

Le Comité médias est composé de cinq (5) membres élu-e-s par le Congrès. Le ou la Secrétaire à la coordination y siège avec droit de vote.

#### **Article 41 : Éligibilité**

Pour être éligible, le candidat ou la candidate doit :

1. provenir d'une association membre en règle de l'ASSÉ au moment de son élection;
2. recevoir l'appui de son association.

#### **Article 42 : Buts et fonction**

Le Comité médias a pour fonction de promouvoir et défendre les mandats et campagnes de l'ASSÉ dans l'espace médiatique. Il élabore les tactiques médiatiques, les calendriers d'intervention média, il convoque les médias lors d'événements et assure le suivi. Il peut s'adjoindre un nombre illimité de collaborateurs et collaboratrices et il doit travailler de concert avec le Conseil exécutif et le Comité d'information pour harmoniser l'image et le discours public diffusés par l'ASSÉ.

Il travaille donc à :

1. Rédiger et diffuser les communiqués de presse de l'ASSÉ;
2. Convoquer les journalistes lors d'événements et assurer le suivi;
3. Assurer une revue de presse quotidienne;
4. Assurer une analyse de la conjoncture;
5. Élaborer des stratégies et des tactiques médiatiques;
6. Organiser les conférences de presse et événements médias;
7. Élaborer, avec l'exécutif, un calendrier d'interventions en fonction des moments forts de l'actualité politique (rentrée parlementaire, budget, rentrée des classes, adoptions de projets de loi, etc.);
8. S'assurer de la diffusion des recherches produites par l'ASSÉ auprès des médias;
9. Prépare les porte-parole lors d'événements, à la fois sur le plan du fond et de la forme.

#### **Article 43 : Encadrement**

1. Le Comité médias doit respecter les principes de base de l'ASSÉ;
2. Le Comité agit conformément aux mandats du Congrès;
3. Lorsque la conjoncture l'exige, le Comité, en collaboration avec le ou la porte-parole officiel-le de l'ASSÉ, peut émettre des réactions sur des sujets sur lesquels le Congrès n'a pas encore pris position, tant que ces réactions respectent les principes de base de l'ASSÉ et l'orientation générale prise par le Congrès.

## **Article 44 : Imputabilité**

1. Le Comité médias est redevable au Congrès. Celui-ci a le pouvoir de remettre en question les positions adoptées par le Comité, de le blâmer, d'en démettre un ou une membre ou de le dissoudre;
2. À la demande de 50 % + 1 des associations membres, le Conseil exécutif peut suspendre les pouvoirs du Comité médias et assurer l'intérim jusqu'au prochain Congrès.

*Déposé par AEMSP-UQÀM, Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006*

2. Modifier l'article 26, alinéa (1) pour qu'il se lise comme suit :

Secrétaire à la coordination : responsable de la tenue des procès-verbaux et des archives, de l'application des Statuts et Règlements et des procédures, de la coordination du travail du Conseil exécutif, de la convocation et de la préparation des réunions de ce même Conseil. Cette personne est aussi le ou la porte-parole officiel-le de l'ASSÉ, il ou elle assure le lien entre le Comité médias et le Conseil exécutif dans la planification des interventions de l'ASSÉ auprès des médias.

*Déposé par AEMSP-UQÀM, Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006*

3. Modifier l'article 28 "Buts et fonctions" du Conseil exécutif pour retirer l'alinéa (3) :

3. rédiger les communiqués de presse;

*Déposé par AEMSP-UQÀM, Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006*

4. Modifier l'article 20, afin qu'il se lise comme suit :

Le Conseil de Coordination est composé des délégations suivantes : les Conseils régionaux actifs, le Conseil exécutif, les Comités de travail actifs, le Comité femmes, le Comité journal et le Comité médias s'ils sont actifs. Chaque délégation doit être composée d'un maximum de 3 personnes dont au moins une femme et aucune délégation ne doit être composée de plus de deux hommes. Chaque délégation a un droit de vote, de parole et de propositions. Est un Comité ou un Conseil actif, un Comité ou un Conseil qui n'est pas vacant. N'est plus considéré comme un Conseil ou un Comité actif tout Comité ou Conseil qui est absent à deux sessions de suite du Conseil de Coordination. Ledit Comité ou Conseil est reconsidéré comme une délégation lorsqu'il se présente à nouveau à une session du Conseil de Coordination.

*Déposé par AEMSP-UQÀM, Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006*